Dossier de Diagnostic Technique

articles L271.4 à L 271.6 du code la construction et de l'habitation
Seuls les rapports de diagnostics demandés par le vendeur ou un mandataire figurent dans le présent dossier. L'existence et le contenu de diagnostics réalisés antérieurement ou par un autre opérateur de diagnostic ne sont pas connus. En conséquence, JM DIAG / MANDET JULIEN membre du réseau BC2E ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'absence d'un ou plusieurs diagnostics. Il appartient au vendeur de compléter le présent dossier autant que de besoin afin de constituer un dossier de diagnostics techniques complet et conforme aux articles L 271-4 à L 271-6 du code de la construction et de l'habitation.

MISSION N° : 950902368

PROPRIETAIRE

Nom :	**SCI LA SOURCE**
Adresse :	8 ALLEE DES BELLES VUES
Ville :	93160 NOISY LE GRAND

MISSION

Adresse :	**8 ALLEE DES BELLES VUES**
Ville :	**93160 NOISY LE GRAND**

DONNEUR D'ORDRE

Nom :	**MAÎTRE VINCENT ALLAUZEN**
Adresse :	7 RUE DE LA FONTAINE JEAN VALJEAN
Ville :	93370 MONTFERMEIL

MISSION

Type :	**Maison**	Nbre pièces :	**10**	Lot :	
Cadastre :	**AE 121**	Bâtiment :		Lot secondaire :	
Porte :		Date de visite :	**06/09/2018**	Escalier :	
Accompagnateur :	**MAÎTRE VINCENT ALLAUZEN (MANDATAIRE)**	Opérateur :	**MANDET Julien**	Étage :	

DIAGNOSTICS

- Diagnostic plomb
- Diagnostic électrique
- Diagnostic amiante
- Diagnostic DPE
- État des Risques et Pollutions (ERP)

Attestation sur l'Honneur

DECLARATION SUR L'HONNEUR - R271-3 CCH

Je soussigné(e), MANDET Julien, agissant à la demande de SCI LA SOURCE, déclare sur l'honneur avoir procédé à l'ensemble des diagnostics compris dans le DOSSIER DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE établi par mes soins le 06/09/2018
- En toute impartialité et indépendance,
- Être en situation régulière au regard des dispositions de l'article L.271-6 du CCH,
- Disposer de moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier.

Pour faire valoir ce que de droit.

Etablie le : 06/09/2018

Cachet:

JM DIAG / MANDET JULIEN membre du réseau BC2E
5 RUE DU CHANT DES OISEAUX
78360 MONTESSON
06 62 15 32 85
Siret : 808 168 215 000 16 - code APE : 7120B

Signature :

Fiche de **Synthèse**

Cette fiche de synthèse ne dispense pas de la lecture des rapports de diagnostics. Elle ne peut pas être utilisée seule et ne peut remplacer en aucun cas les rapports de diagnostic qui doivent être annexés à la promesse et au contrat de vente ou location.

Diagnostic amiante

A - CONCLUSIONS DU REPÉRAGE ÉFFECTIF :

Dans le cadre réglementaire de la mission décrit au paragraphe 2.2, il n'a pas été repéré de matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante.

B - OBLIGATIONS ET RECOMMANDATIONS RÉGLEMENTAIRES ISSUES DES RÉSULTATS DU REPÉRAGE RÉGLEMENTAIRE POUR LES MATÉRIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE :

Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique : :
Aucune obligation réglementaire à signaler.

Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique :
aucune obligation réglementaire à signaler.

C - PARTIES D'IMMEUBLE, LOCAUX OU PARTIES DE LOCAUX, MATÉRIAUX OU PRODUITS POUR LESQUELS DES INVESTIGATIONS COMPLÉMENTAIRES SONT NÉCESSAIRES LIMITANT LA RÉALISATION COMPLÈTE DE LA MISSION :

Dans le cadre de la mission décrit au paragraphe 2.2, les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de componsants, matériaux ou produits qui n'ont pu être visités, sondés ou prélevés et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante sont :

LOCAUX NON VISITES

Etage	Local	Motif
Néant	Néant	Néant

ÉLÉMENTS NON EXAMINÉS

Etage	Local	Éléments et motif
Néant	Néant	Néant

Matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires

Etage	Local	Localisation	Composant	Motif
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Diagnostic plomb

Ce(s) bien(s) ne comporte(nt) pas des revêtements contenant du PLOMB à une concentration supérieure ou égale au seuil réglementaire

Diagnostic électrique

5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.

L'installation intérieure fait l'objet d'avertissements particuliers (voir paragraphe 6 du rapport).

Diagnostic DPE

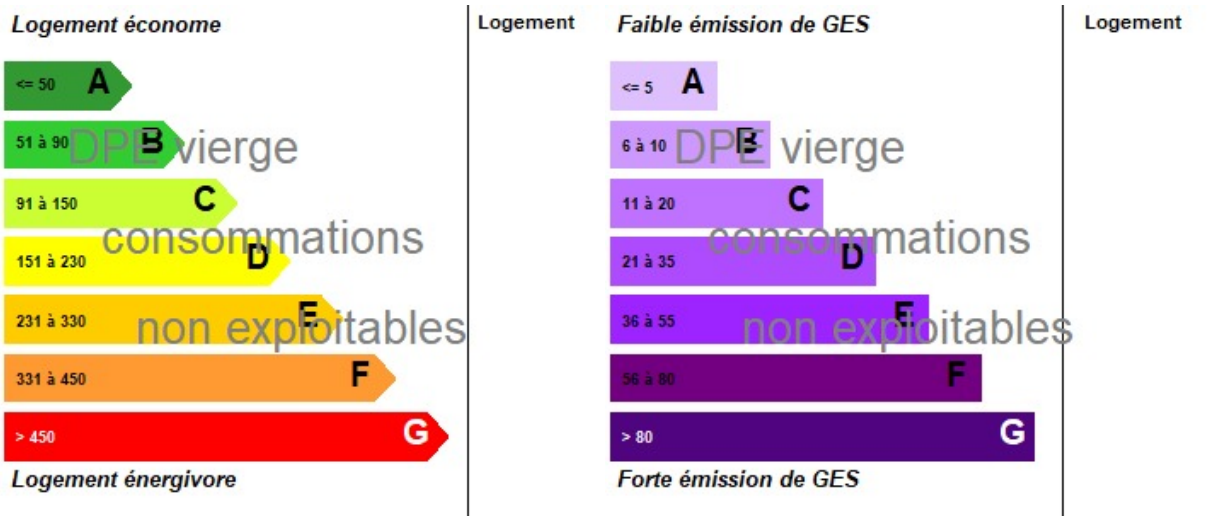
Logement économe
<= 50 A
51 à 90 B
91 à 150 C
151 à 230 D
231 à 330 E
331 à 450 F
> 450 G
Logement énergivore
Logement
DPE vierge
consommations
non exploitables
Faible émission de GES
<= 5 A
6 à 10 B
11 à 20 C
21 à 35 D
36 à 55 E
56 à 80 F
> 80 G
Forte émission de GES
Logement
DPE vierge
consommations
non exploitables

Constat des Risques d'Exposition au **Plomb**

PARTIE PRIVATIVE - AVANT VENTE

Articles L 271-4 à -6 et R271-1 à -5 du code de la construction et de l'habitation, articles L1334-5, L1334-6, L1334-8 et 8-1, L1334-9 et -10, L1334-12, R1334-3 à -5, R1334-10 à -13 du code de la santé publique, Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

MISSION N° : 950902368

PROPRIETAIRE

Nom :	**SCI LA SOURCE**
Adresse :	8 ALLEE DES BELLES VUES
Ville :	93160 NOISY LE GRAND

MISSION

Adresse :	**8 ALLEE DES BELLES VUES**
Ville :	**93160 NOISY LE GRAND**

DONNEUR D'ORDRE

Nom :	**MAÎTRE VINCENT ALLAUZEN**
Adresse :	7 RUE DE LA FONTAINE JEAN VALJEAN
Ville :	93370 MONTFERMEIL

MISSION

Type :	**Maison**	Nbre pièces :	**10**	Cadastre :	**AE 121**
Lot :		Bâtiment :		Porte :	
Lot secondaire :		Date de visite :	**06/09/2018**	Date Rapport :	**06/09/2018**
Escalier :					
Accompagnateur :	**MAÎTRE VINCENT ALLAUZEN (MANDATAIRE)**	Opérateur :	**MANDET Julien**	Étage :	

Signature de l'opérateur :

CONCLUSIONS

Ce(s) bien(s) ne comporte(nt) pas des revêtements contenant du PLOMB à une concentration supérieure ou égale au seuil réglementaire

---------- Suite des éléments règlementaires de début de rapport ----------

Résumé du tableau de mesures :

	Nombre d'unités de diagnostic :	Pourcentage d'unités de diagnostic :
Nombre total d'unités de diagnostic :	**411**	**100%**
Unités de diagnostic en classe 0 :	**401**	**97.6 %**
Unités de diagnostic en classe 1 :	**0**	**0.0 %**
Unités de diagnostic en classe 2 :	**0**	**0.0 %**
Unités de diagnostic en classe 3 :	**0**	**0.0 %**
Unités de diagnostic non mesuré :	**10**	**2.4 %**

Situations de risque de saturnisme infantile :

Au moins une pièce du local objet du constat présente au moins 50% d'unités de diagnostic en classe 3	**NON**
L'ensemble des locaux objets du constat présente au moins 20% d'unités de diagnostic en classe 3	**NON**

Situations de dégradation du bâti mis en évidence :

Les locaux objets du constat présentent au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en partie ou tout effondré	**NON**
Les locaux objets du constat présentent des traces importantes de coulure, de ruissellement ou d'écoulement sur plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce	**NON**
Les locaux objets du constat présentent plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouvertes de moisissures ou de nombreuses tâches d'humidité	**NON**

Le rapport n'a pas été envoyé à l'agence régionale de santé.

JM DIAG / MANDET JULIEN - 5 RUE DU CHANT DES OISEAUX 78360 MONTESSON, atteste que le présent constat des risques d'exposition au plomb dans les locaux (annexes comprises) ci-avant référencés, réalisé avec un appareil portable à fluorescence X à source radioactive, autorisation de CIREA n° T780709 valide jusqu'au 20/02/2020 a été rédigé conformément à la réglementation en vigueur, notamment à la norme NF X 46-030 et à l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.

Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP :

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'Article L.1334-5 du code de la santé publique, consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.

Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).

Le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.

Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie.

Durée du validité d'un CREP si présence de plomb :

- pour un CREP Vente : 1 an
- pour un CREP locatif : 6 ans

En cas d'absence de revêtements contenant du plomb ou de présence de revêtements contenant du plomb à des concentrations inférieures au seuil réglementaire il n'y a pas lieu de faire établir un nouveau constat.

Liste détaillée des locaux visités :

Entree, Salon, Bureau, Salle d'eau / WC 3, Escalier vers 1er, Debarras, Cellier, Salle d'eau / WC, Cuisine, Rangement, Salle a manger, Sejour, Palier 1, WC, Degagement, Chambre 1, Salon / Sejour, Cuisine d'ete, Placard, Salle d'eau

Palier 2, Chambre 2, Chambre 3, Salle de bain / WC, Placard 2, Chambre 5, Escalier vers 2eme, Chambre 4, Salle d'eau / WC 2, Atelier, Abords

Liste détaillée des locaux non visités avec motif de l'absence de la visite :

Néant

État d'occupation du bien :

Le local est-il habité lors de la visite : NON

Présence de mineurs de -6 ans : NON

Type d'appareil portable utilisé :

Les relevés de mesure du plomb ont été réalisés sur place par un appareil portable à fluorescence X, de marque XLPS permettant de déterminer la concentration surfacique en plomb supérieure ou égale à 1 milligramme par centimètre carré (1mg/cm²) contenant du plomb. Caractéristiques de l'appareil : N° 26057 - Date de chargement de la source : 19/03/2015 - Nature du radionucléide : 109 Cd - Activité à la date de chargement de la source: 1480

Constatations diverses :

Aucune

Contrat d'assurance : MMA : 114 231 812

>**Année de construction :** NC

---------- Fin des éléments règlementaires de début de rapport ----------

1. NOM ET COORDONNÉES DE L'ORGANISME AYANT PROCÉDÉ AU CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB :

MANDET Julien membre du réseau BC2E

- Le présent rapport est établi par une personne dont les compétence sont certifiées par **CATED - ZAC LA CLEF SAINT PIERRE - 12 AVENUE GAY LUSSAC - 78990 ELANCOURT**, numéro de certification : **1215**
- Assurance :**114 231 812** - Date de validité : 31/12/2018
- JM DIAG / MANDET JULIEN - 5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON

2. DÉSIGNATION DU BIEN AYANT FAIT L'OBJET DU CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB :

- Maison - Propriétaire : SCI LA SOURCE - 8 ALLEE DES BELLES VUES 93160 NOISY LE GRAND (annexes comprises)
- Le propriétaire a été informé qu'à titre exceptionnel des prélèvements pourront être réalisés au cours du constat.

3. DÉTAIL DE LA MISSION DE CONSTAT :

Le 06/09/2018 nous nous sommes rendus sur place afin de visiter l'ensemble des locaux, ci dessus désignés, selon la procédure détaillée ci-dessous :
- Visite exhaustive des locaux ou parties communes
- Réalisation d'un croquis sommaire.
- Etablissement de la liste détaillée des locaux ou parties communes visités et de ceux non visités.
- Observation de l'état de surface de chaque unité de diagnostic et établissement de la liste de ces unités dont la surface est dégradée et susceptibles de rendre du plomb accessible, et en complément la liste de celles qui ne sont pas dégradées et qui contiennent du plomb. Dans chaque local, des unités de diagnostics sont définies. Elles correspondent à des éléments à priori une meme substrat et un meme historique en matiere de construction et de revêtement. Ainsi, chaque pan de mur, chaque fenêtre, chaque porte d'un local sont des unités de diagnostic à part entière. Lorsque, à l'évidence, il n'y a aucun revêtement, la recherche de plomb n'est pas nécessaire (béton, pierre apparente, brique, carrelage, faïence ...). Il en va de même si les éléments ne peuvent avoir de revêtement susceptible de contenir du plomb (rénovation ou construction récente).
- Détermination des unités de diagnostic devant faire l'objet de mesure de concentration en plomb.
- Réalisation de ces mesures.
- Qualification de l'état de conservation du revêtement de chaque unité de diagnostic.
- Rédaction d'un rapport complet détaillé.

4. MÉTHODOLOGIE EMPLOYÉE :

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon la norme NF X 46-030 « *Diagnostic Plomb — Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb* - et de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat des risque d'exposition au plomb.

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm2.

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles, ...

4.1. Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluoréscence X :

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb (article 5) : 1 mg/cm2.

4.2. Stratégie de mesurage :

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :
- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm2) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm2) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm2), mais qu'au moins une unité de diagnostic du même type a été mesurée avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

4.3. Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire :

Lorsque l'auteur du constat repére des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements, il peut effectuer un prélèvement qui sera analysé en laboratoire.
Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de la norme NF X 46-030 «*Diagnostic Plomb - Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb*» sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

5. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS :

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-après :
- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, les plinthes similaires d'un même local, chaque côté d'une porte ou d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures en fonction de la concentration en plomb et de l'état de conservation, comme ci-dessous :

Concentration en plomb	État de conservation	Classement
		0
>= seuil	Non dégradé ou non visible	1
	État d'usage	2
	Dégradé	3

Les unités n'ayant pas fait l'objet de mesure ne sont pas classées.

6. RAPPORT DU CONSTAT :

Le présent rapport a pour objet de donner l'ensemble des informations permettant d'établir le constat des risques d'exposition au plomb, conformément aux articles L. 1334-5, L. 1334-6, L. 1334-9 et L. 1334-10 et L. 1334-13 du Code la Santé Publique et à l'arrêté du 19 aout 2011 relatif au CREP. .
Il récapitule sous forme de tableau, l'ensemble des unités de diagnostic ayant fait l'objet d'une mesure et les unités n'ayant pu faire l'objet d'une mesure avec motif de l'absence de mesure.
Il donne notamment leurs localisations, le substrat de l'unité de diagnostic (par examen visuel), le revêtement apparent, le résultat de la mesure, la nature de la dégradation et le classement correspondant.

Il mentionne également, en complément, la liste de celles qui ne sont pas dégradées et qui contiennent du plomb.

7. MESURES D'ÉTALONNAGES :

Mesure de début : 0.99 - Mesure de fin : 1.01

Etabli le 06/09/2018

Cachet:

BC2E DIAGNOSTICS IMMOBILIERS
JM DIAG / MANDET JULIEN
5 RUE DU CHANT DES OISEAUX
78360 MONTESSON
06 62 15 32 85
Siret : 808 168 215 000 16 - code APE : 7120B

Signature :

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Les rapports demeurent la propriété de notre société et ne pourront être utilisés jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur (Loi du 12 mai 1980).

Récapitulatif des mesures et informations nécessaires au constat de repérage Plomb

RDC - Entree										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résul	Nature	Classeme	Observation
1 2		Plinthe	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
3 4		Plafond	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
5 6	A	Mur	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
7 8	B	Mur	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
9 10	C	Mur	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
11 12	D	Mur	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
13 14	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
15 16	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
17 18	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
19 20	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
21 22	A	Fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
23 24	A	Fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
25 26	A	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
27 28	A	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
29 30	A	Fenêtre 1 : volet	Métal	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
Nombre total d'unités de diagnostic			**15**	**Nombre d'unités de classe 3**		**0**	**% de classe 3**			0.00 %

RDC - Salon										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résul	Nature	Classeme	Observation
31 32		Plinthe	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
33 34		Plafond	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
35 36	A	Mur	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
37 38	B	Mur	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
39 40	C	Mur	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
41 42	D	Mur	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
43 44	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
45 46	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
47 48	A	Porte 1 : embrasure	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
49 50	B	Porte 2 : intérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
51 52	B	Porte 2 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
53 54	B	Porte 3 : intérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
55 56	B	Porte 3 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
57 58	A	Fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	

59 60	A	Fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
61 62	A	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
63 64	A	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.03 0.06	NEG		0	
65 66	C	Fenêtre 2 : intérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
67 68	C	Fenêtre 2 : extérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
69 70	C	Fenêtre 2 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
71 72	C	Fenêtre 2 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
73 74	D	Fenêtre 3 : intérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
75 76	D	Fenêtre 3 : extérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
77 78	D	Fenêtre 3 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
79 80	D	Fenêtre 3 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
-	B	Cheminée 1 : face avant	Pierre			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Cheminée 1 : tablette	Pierre			-	-	-	-	Abs. revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic			**27**	**Nombre d'unités de classe 3**		**0**	**% de classe 3**			0.00 %

RDC - Bureau

N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résul	Nature	Classeme	Observation
81 82		Plinthe	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
83 84		Plafond	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
85 86	A	Mur	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
87 88	B	Mur	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
89 90	C	Mur	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
91 92	D	Mur	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
93 94	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
95 96	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
97 98	D	Porte 2 : intérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
99 100	D	Porte 2 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
101 102	D	Fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
103 104	D	Fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
105 106	D	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
107 108	D	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
109 110	D	Fenêtre 1 : volet	Métal	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
Nombre total d'unités de diagnostic			**15**	**Nombre d'unités de classe 3**		**0**	**% de classe 3**			0.00 %

RDC - Salle d'eau / WC 3

N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résul	Nature	Classeme	Observation
111 112		Plafond	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
113 114	A	Mur	Plâtre	Peinture / Carrelage		0.03 0.08	NEG		0	
115 116	B	Mur	Plâtre	Peinture / Carrelage		0.02 0.07	NEG		0	

117 118	C	Mur	Plâtre	Peinture / Carrelage		0.00 0.05	NEG		0	
119 120	D	Mur	Plâtre	Peinture / Carrelage		0.03 0.08	NEG		0	
121 122	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
123 124	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
125 126	C	Fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
127 128	C	Fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
129 130	C	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
131 132	C	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
133 134	C	Fenêtre 1 : volet	Métal	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
Nombre total d'unités de diagnostic			**12**	**Nombre d'unités de classe 3**		**0**	**% de classe 3**			0.00 %

RDC - Escalier vers 1er

N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résul	Nature	Classeme	Observation
135 136		Plafond	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
137 138	A	Mur	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
139 140	B	Mur	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
141 142	C	Mur	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
143 144	D	Mur	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
145 146		Escalier 1 : limon	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
147 148		Escalier 1 : contre-marche	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
-		Escalier 1 : marche	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
-		Escalier 1 : garde corps	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic			**9**	**Nombre d'unités de classe 3**		**0**	**% de classe 3**			0.00 %

RDC - Debarras

N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résul	Nature	Classeme	Observation
149 150		Plafond	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
151 152	A	Mur	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
153 154	B	Mur	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
155 156	C	Mur	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
157 158	D	Mur	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
159 160	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
161 162	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
-		Plinthe	Carrelage			-	-	-	-	Abs. revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic			**8**	**Nombre d'unités de classe 3**		**0**	**% de classe 3**			0.00 %

RDC - Cellier

N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résul	Nature	Classeme	Observation
163 164		Plafond	Plâtre	Peinture		0.03 0.06	NEG		0	
165 166	A	Mur	Plâtre	Peinture		0.00 0.07	NEG		0	

167 168	B	Mur	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
169 170	C	Mur	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
171 172	D	Mur	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
173 174	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
175 176	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
177 178	A	Porte 2 : intérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
179 180	A	Porte 2 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
181 182	C	Porte 3 : intérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
183 184	C	Porte 3 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.03 0.06	NEG		0	
-		Plinthe	Carrelage			-	-	-	-	Abs. revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic			**12**	**Nombre d'unités de classe 3**		**0**	**% de classe 3**			0.00 %

RDC - Salle d'eau / WC

N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résul	Nature	Classeme	Observation
185 186		Plafond	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
187 188	A	Mur	Plâtre	Carrelage		0.00 0.05	NEG		0	
189 190	B	Mur	Plâtre	Carrelage		0.01 0.06	NEG		0	
191 192	C	Mur	Plâtre	Carrelage		0.03 0.08	NEG		0	
193 194	D	Mur	Plâtre	Carrelage		0.01 0.06	NEG		0	
195 196	E	Mur	Plâtre	Carrelage		0.02 0.05	NEG		0	
197 198	F	Mur	Plâtre	Carrelage		0.00 0.05	NEG		0	
199 200	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
201 202	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
203 204	F	Porte 2 : intérieure	Bois	Peinture		0.03 0.06	NEG		0	
205 206	F	Porte 2 : extérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
207 208	F	Porte 2 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.00 0.07	NEG		0	
209 210	F	Porte 2 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
-		Plinthe	Carrelage			-	-	-	-	Abs. revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic			**14**	**Nombre d'unités de classe 3**		**0**	**% de classe 3**			0.00 %

RDC - Cuisine

N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résul	Nature	Classeme	Observation
211 212		Plafond	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
213 214	A	Mur	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
215 216	B	Mur	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
217 218	C	Mur	Plâtre	Peinture		0.00 0.07	NEG		0	
219 220	D	Mur	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
221 222	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
223 224	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
225 226	B	Porte 2 : intérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	

227 228	B	Porte 2 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
229 230	C	Porte 3 : intérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
231 232	C	Porte 3 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
233 234	D	Porte 4 : intérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
235 236	D	Porte 4 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
237 238	C	Fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
239 240	C	Fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
241 242	C	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
243 244	C	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
-		Plinthe	Carrelage			-	-	-	-	Abs. revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic			**18**	**Nombre d'unités de classe 3**		**0**	**% de classe 3**			0.00 %

RDC - Rangement										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résul	Nature	Classeme	Observation
245 246		Plafond	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
247 248	A	Mur	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
249 250	B	Mur	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
251 252	C	Mur	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
253 254	D	Mur	Plâtre	Peinture		0.01 0.05	NEG		0	
255 256	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
257 258	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
Nombre total d'unités de diagnostic			**7**	**Nombre d'unités de classe 3**		**0**	**% de classe 3**			0.00 %

RDC - Salle a manger										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résul	Nature	Classeme	Observation
259 260		Plinthe	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
261 262		Plafond	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
263 264	A	Mur	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
265 266	B	Mur	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
267 268	C	Mur	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
269 270	D	Mur	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
271 272	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
273 274	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
275 276	A	Porte 1 : embrasure	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
277 278	C	Fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
279 280	C	Fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
281 282	C	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
283 284	C	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
285 286	C	Fenêtre 2 : intérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	

287 288	C	Fenêtre 2 : extérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
289 290	C	Fenêtre 2 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
291 292	C	Fenêtre 2 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
293 294	C	Fenêtre 3 : intérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
295 296	C	Fenêtre 3 : extérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
297 298	C	Fenêtre 3 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
299 300	C	Fenêtre 3 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
Nombre total d'unités de diagnostic			**21**	**Nombre d'unités de classe 3**		**0**	**% de classe 3**			0.00 %

RDC - Sejour										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résul	Nature	Classeme	Observation
301 302		Plafond	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
303 304	A	Mur	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
305 306	B	Mur	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
307 308	C	Mur	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
309 310	D	Mur	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
311 312	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
313 314	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
315 316	B	Porte 2 : intérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
317 318	B	Porte 2 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
319 320	C	Porte-fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
321 322	C	Porte-fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
323 324	C	Porte-fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
325 326	C	Porte-fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
327 328	C	Porte-fenêtre 1 : volet	Métal	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
329 330	D	Porte-fenêtre 2 : intérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
331 332	D	Porte-fenêtre 2 : extérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
333 334	D	Porte-fenêtre 2 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
335 336	D	Porte-fenêtre 2 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
337 338	D	Porte-fenêtre 2 : volet	Métal	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
-		Plinthe	Carrelage			-	-	-	-	Abs. revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic			**20**	**Nombre d'unités de classe 3**		**0**	**% de classe 3**			0.00 %

01 - Palier 1										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résul	Nature	Classeme	Observation
339 340		Plinthe	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
341 342		Plafond	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
343 344	A	Mur	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
345 346	B	Mur	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	

347 348	C	Mur	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
349 350	D	Mur	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
351 352	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
353 354	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
355 356	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
357 358	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
359 360	B	Porte 2 : intérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
361 362	B	Porte 2 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.01 0.08	NEG		0	
Nombre total d'unités de diagnostic			**12**	**Nombre d'unités de classe 3**		**0**	**% de classe 3**			0.00 %

01 - WC										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résul	Nature	Classeme	Observation
363 364		Plafond	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
365 366	A	Mur	Plâtre	Carrelage		0.00 0.07	NEG		0	
367 368	B	Mur	Plâtre	Carrelage		0.02 0.07	NEG		0	
369 370	C	Mur	Plâtre	Carrelage		0.00 0.05	NEG		0	
371 372	D	Mur	Plâtre	Carrelage		0.02 0.07	NEG		0	
373 374	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
375 376	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.03 0.06	NEG		0	
377 378	C	Fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
379 380	C	Fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
381 382	C	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
383 384	C	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
Nombre total d'unités de diagnostic			**11**	**Nombre d'unités de classe 3**		**0**	**% de classe 3**			0.00 %

01 - Degagement										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résul	Nature	Classeme	Observation
385 386		Plinthe	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
387 388		Plafond	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
389 390	A	Mur	Plâtre	Papier peint		0.00 0.05	NEG		0	
391 392	B	Mur	Plâtre	Papier peint		0.03 0.06	NEG		0	
393 394	C	Mur	Plâtre	Papier peint		0.00 0.05	NEG		0	
395 396	D	Mur	Plâtre	Papier peint		0.01 0.06	NEG		0	
397 398	B	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
399 400	B	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
401 402	C	Porte 2 : intérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
403 404	C	Porte 2 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
405 406	D	Porte 3 : intérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
407 408	D	Porte 3 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	

Nombre total d'unités de diagnostic	12	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0.00 %

01 - Chambre 1										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résul	Nature	Classeme	Observation
409 410		Plinthe	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
411 412		Plafond	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
413 414	A	Mur	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
415 416	B	Mur	Plâtre	Peinture		0.00 0.07	NEG		0	
417 418	C	Mur	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
419 420	D	Mur	Plâtre	Peinture		0.01 0.08	NEG		0	
421 422	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
423 424	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
425 426	B	Fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
427 428	B	Fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
429 430	B	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
431 432	B	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
Nombre total d'unités de diagnostic		12	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3				0.00 %

01 - Salon / Sejour										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résul	Nature	Classeme	Observation
433 434		Plinthe	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
435 436		Plafond	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
437 438	A	Mur	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
439 440	B	Mur	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
441 442	C	Mur	Plâtre	Peinture		0.00 0.07	NEG		0	
443 444	D	Mur	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
445 446	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
447 448	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
449 450	B	Porte 2 : intérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
451 452	B	Porte 2 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
453 454	D	Porte 3 : intérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
455 456	D	Porte 3 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
457 458	A	Porte 4 : intérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
459 460	A	Porte 4 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
461 462	C	Fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
463 464	C	Fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
465 466	C	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
467 468	C	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
Nombre total d'unités de diagnostic		18	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3				0.00 %

01 - Cuisine d'ete										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résul	Nature	Classeme	Observation
469 470		Plinthe	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
471 472		Plafond	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
473 474	A	Mur	Plâtre	Peinture / Carrelage		0.00 0.05	NEG		0	
475 476	B	Mur	Plâtre	Peinture / Carrelage		0.00 0.05	NEG		0	
477 478	C	Mur	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
479 480	D	Mur	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
481 482	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
483 484	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
485 486	C	Porte-fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
487 488	C	Porte-fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
489 490	C	Porte-fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
491 492	C	Porte-fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
Nombre total d'unités de diagnostic			**12**	**Nombre d'unités de classe 3**		**0**	**% de classe 3**			0.00 %

01 - Placard										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résul	Nature	Classeme	Observation
493 494		Plinthe	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
495 496		Plafond	Plâtre	Peinture		0.01 0.08	NEG		0	
497 498	A	Mur	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
499 500	B	Mur	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
501 502	C	Mur	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
503 504	D	Mur	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
505 506	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
507 508	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
Nombre total d'unités de diagnostic			**8**	**Nombre d'unités de classe 3**		**0**	**% de classe 3**			0.00 %

01 - Salle d'eau										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résul	Nature	Classeme	Observation
509 510		Plafond	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
511 512	A	Mur	Plâtre	Carrelage		0.02 0.07	NEG		0	
513 514	B	Mur	Plâtre	Carrelage		0.02 0.07	NEG		0	
515 516	C	Mur	Plâtre	Carrelage		0.03 0.08	NEG		0	
517 518	D	Mur	Plâtre	Carrelage		0.03 0.08	NEG		0	
519 520	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
521 522	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
Nombre total d'unités de diagnostic			**7**	**Nombre d'unités de classe 3**		**0**	**% de classe 3**			0.00 %

01 - Palier 2										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résul	Nature	Classeme	Observation
523 524		Plinthe	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
525 526		Plafond	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
527 528	A	Mur	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
529 530	B	Mur	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
531 532	C	Mur	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
533 534	D	Mur	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
535 536	E	Mur	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
537 538	F	Mur	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
539 540	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
541 542	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
543 544	B	Porte 2 : intérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
545 546	B	Porte 2 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
547 548	C	Porte 3 : intérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
549 550	C	Porte 3 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
551 552	D	Porte 4 : intérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
553 554	D	Porte 4 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
555 556	F	Fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
557 558	F	Fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
559 560	F	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.01 0.08	NEG		0	
561 562	F	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
563 564	F	Fenêtre 1 : volet	Métal	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
Nombre total d'unités de diagnostic			**21**	**Nombre d'unités de classe 3**		**0**	**% de classe 3**			0.00 %

01 - Chambre 2										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résul	Nature	Classeme	Observation
565 566		Plinthe	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
567 568		Plafond	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
569 570	A	Mur	Plâtre	Peinture		0.02 0.05	NEG		0	
571 572	B	Mur	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
573 574	C	Mur	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
575 576	D	Mur	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
577 578	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
579 580	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
581 582	C	Porte 2 : intérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
583 584	C	Porte 2 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
585 586	C	Porte 2 : embrasure	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	

587 588	D	Fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
589 590	D	Fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
591 592	D	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
593 594	D	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
595 596	D	Fenêtre 1 : embrasure	Plâtre	Peinture		0.02 0.05	NEG		0	
597 598	D	Fenêtre 1 : allège	Plâtre	Peinture		0.00 0.07	NEG		0	
Nombre total d'unités de diagnostic			**17**	**Nombre d'unités de classe 3**		**0**	**% de classe 3**			0.00 %

01 - Chambre 3										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résul	Nature	Classeme	Observation
599 600		Plinthe	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
601 602		Plafond	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
603 604	A	Mur	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
605 606	B	Mur	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
607 608	C	Mur	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
609 610	D	Mur	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
611 612	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
613 614	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
615 616	C	Fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
617 618	C	Fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
619 620	C	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
621 622	C	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
623 624	C	Fenêtre 1 : volet	Métal	Peinture		0.03 0.06	NEG		0	
625 626	D	Fenêtre 2 : intérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
627 628	D	Fenêtre 2 : extérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
629 630	D	Fenêtre 2 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
631 632	D	Fenêtre 2 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
633 634	D	Fenêtre 2 : volet	Métal	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
Nombre total d'unités de diagnostic			**18**	**Nombre d'unités de classe 3**		**0**	**% de classe 3**			0.00 %

01 - Salle de bain / WC										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résul	Nature	Classeme	Observation
635 636		Plafond	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
637 638	A	Mur	Plâtre	Peinture / Carrelage		0.02 0.07	NEG		0	
639 640	B	Mur	Plâtre	Peinture / Carrelage		0.01 0.06	NEG		0	
641 642	C	Mur	Plâtre	Peinture / Carrelage		0.01 0.06	NEG		0	
643 644	D	Mur	Plâtre	Peinture / Carrelage		0.02 0.07	NEG		0	
645 646	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
647 648	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	

649 650	C	Fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
651 652	C	Fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
653 654	C	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
655 656	C	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
657 658	C	Fenêtre 1 : allège	Plâtre	Peinture / Carrelage		0.02 0.07	NEG		0	
-	C	Fenêtre 1 : embrasure	Plâtre	Carrelage		-	-	-	-	Récent
Nombre total d'unités de diagnostic			**13**	**Nombre d'unités de classe 3**		**0**	**% de classe 3**			0.00 %

01 - Placard 2										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résul	Nature	Classeme	Observation
659 660		Plafond	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
661 662	A	Mur	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
663 664	B	Mur	Plâtre	Peinture		0.00 0.08	NEG		0	
665 666	C	Mur	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
667 668	D	Mur	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
669 670	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
671 672	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
Nombre total d'unités de diagnostic			**7**	**Nombre d'unités de classe 3**		**0**	**% de classe 3**			0.00 %

01 - Chambre 5										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résul	Nature	Classeme	Observation
673 674		Plinthe	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
675 676		Plafond	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
677 678	A	Mur	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
679 680	B	Mur	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
681 682	C	Mur	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
683 684	D	Mur	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
685 686	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
687 688	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
689 690	C	Fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
691 692	C	Fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
693 694	C	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
695 696	C	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
697 698	C	Fenêtre 1 : volet	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
699 700	A	Fenêtre 2 : intérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
701 702	A	Fenêtre 2 : extérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
703 704	A	Fenêtre 2 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
705 706	A	Fenêtre 2 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
707 708	A	Fenêtre 2 : volet	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	

Nombre total d'unités de diagnostic	18	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0.00 %

01 - Escalier vers 2eme										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résul	Nature	Classeme	Observation
709 710		Plafond	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
711 712	A	Mur	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
713 714	B	Mur	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
715 716	C	Mur	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
717 718	D	Mur	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
719 720		Escalier 1 : marche	Bois	Peinture		0.03 0.07	NEG		0	
721 722		Escalier 1 : contre-marche	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
Nombre total d'unités de diagnostic		7	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3				0.00 %

02 - Chambre 4										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résul	Nature	Classeme	Observation
723 724		Plinthe	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
725 726		Plafond	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
727 728	A	Mur	Plâtre	Peinture		0.01 0.08	NEG		0	
729 730	B	Mur	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
731 732	C	Mur	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
733 734	D	Mur	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
735 736	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
737 738	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
739 740	A	Porte 2 : intérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
741 742	A	Porte 2 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
743 744	B	Fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
745 746	B	Fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
747 748	B	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
749 750	B	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
751 752	B	Fenêtre 1 : embrasure	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
753 754	D	Fenêtre 2 : intérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
755 756	D	Fenêtre 2 : extérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
757 758	D	Fenêtre 2 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
759 760	D	Fenêtre 2 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.00 0.07	NEG		0	
761 762	D	Fenêtre 2 : embrasure	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
Nombre total d'unités de diagnostic		20	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3				0.00 %

02 - Salle d'eau / WC 2										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résul	Nature	Classeme	Observation

763 764		Plafond	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
765 766	A	Mur	Plâtre	Peinture / Carrelage		0.01 0.06	NEG		0	
767 768	B	Mur	Plâtre	Peinture / Carrelage		0.03 0.08	NEG		0	
769 770	C	Mur	Plâtre	Peinture / Carrelage		0.02 0.07	NEG		0	
771 772	D	Mur	Plâtre	Peinture / Carrelage		0.01 0.06	NEG		0	
773 774	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.01 0.08	NEG		0	
775 776	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
777 778	C	Fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
779 780	C	Fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
781 782	C	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
783 784	C	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
Nombre total d'unités de diagnostic			**11**	**Nombre d'unités de classe 3**		**0**	**% de classe 3**			0.00 %

EXT - Atelier

N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résul	Nature	Classeme	Observation
785 786		Plafond	Poutre bois	Tuile		0.01 0.06	NEG		0	
787 788	A	Mur	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
789 790	B	Mur	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
791 792	C	Mur	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
793 794	D	Mur	Plâtre	Peinture		0.01 0.08	NEG		0	
795 796	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
797 798	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
799 800	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
801 802	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
Nombre total d'unités de diagnostic			**9**	**Nombre d'unités de classe 3**		**0**	**% de classe 3**			0.00 %

EXT - Abords

N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résul	Nature	Classeme	Observation
Nombre total d'unités de diagnostic			**0**	**Nombre d'unités de classe 3**		**0**	**% de classe 3**			0 %

Croquis

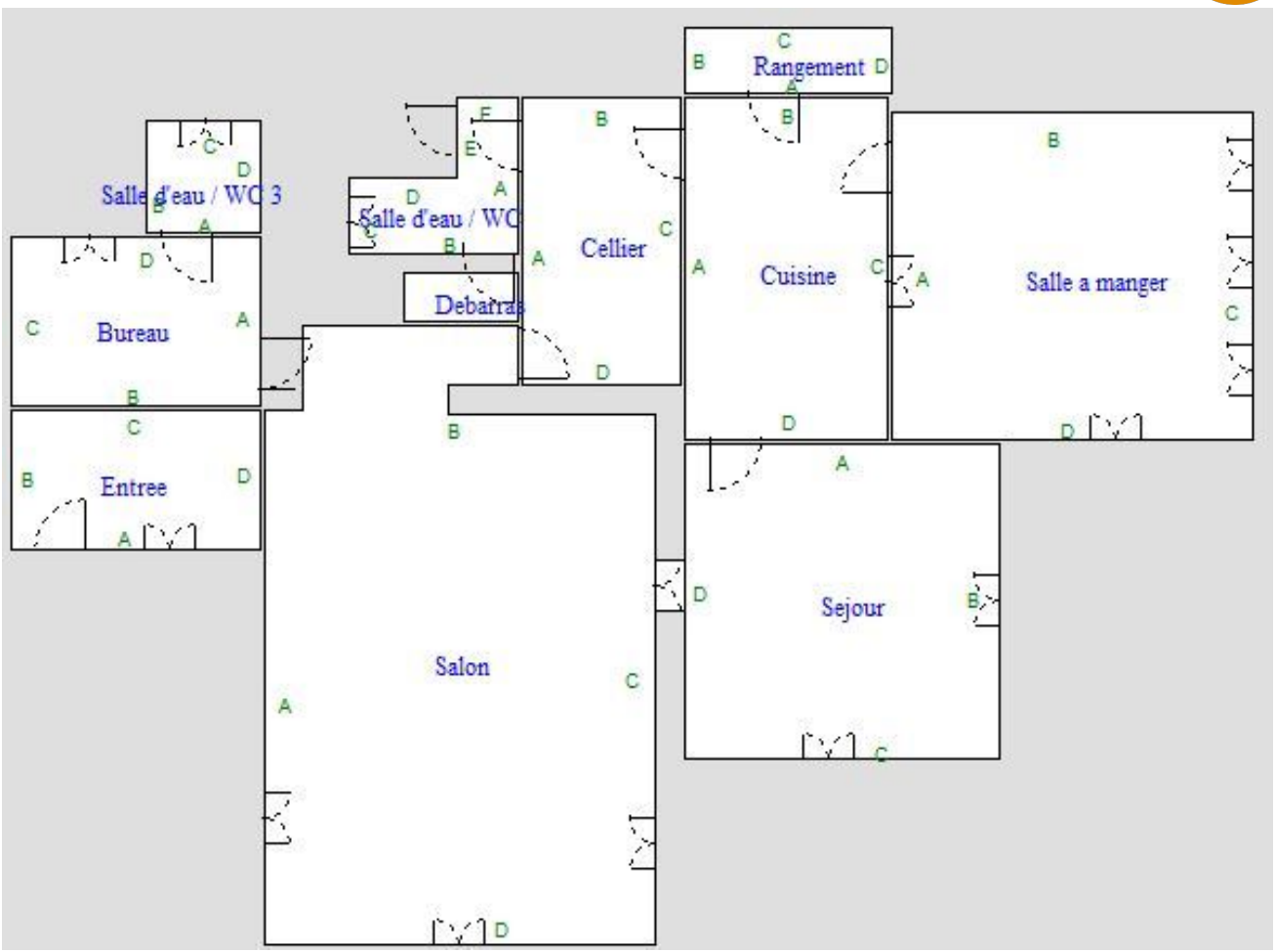
Rangement
Salle d'eau / WC 3
Salle d'eau / WC
Cellier
Cuisine
Salle a manger
Bureau
Debarras
Entree
Salon
Sejour

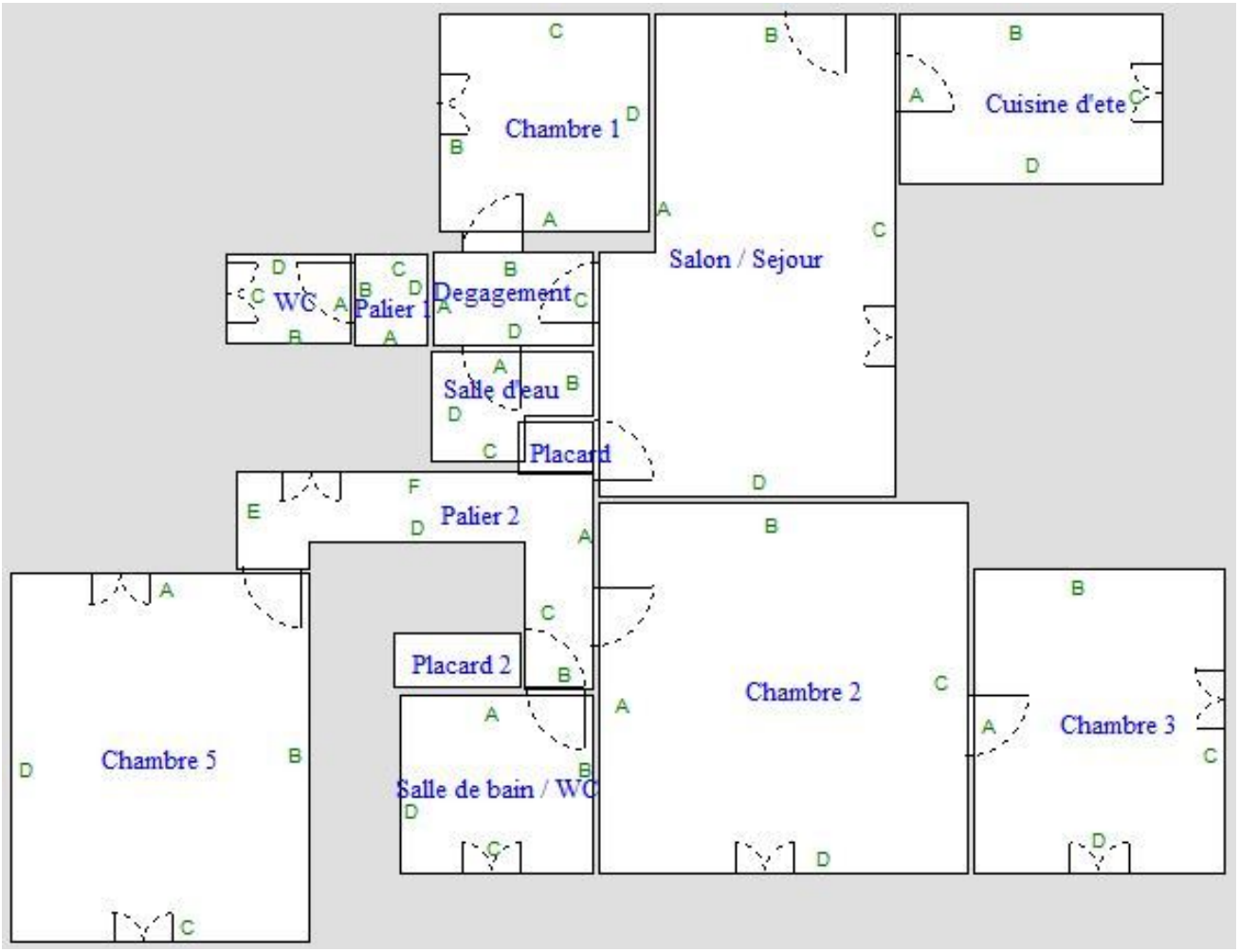
Chambre 1
Cuisine d'ete
Salon / Sejour
WC
Palier 1
Degagement
Salle d'eau
Placard
Palier 2
Placard 2
Chambre 5
Chambre 2
Chambre 3
Salle de bain / WC

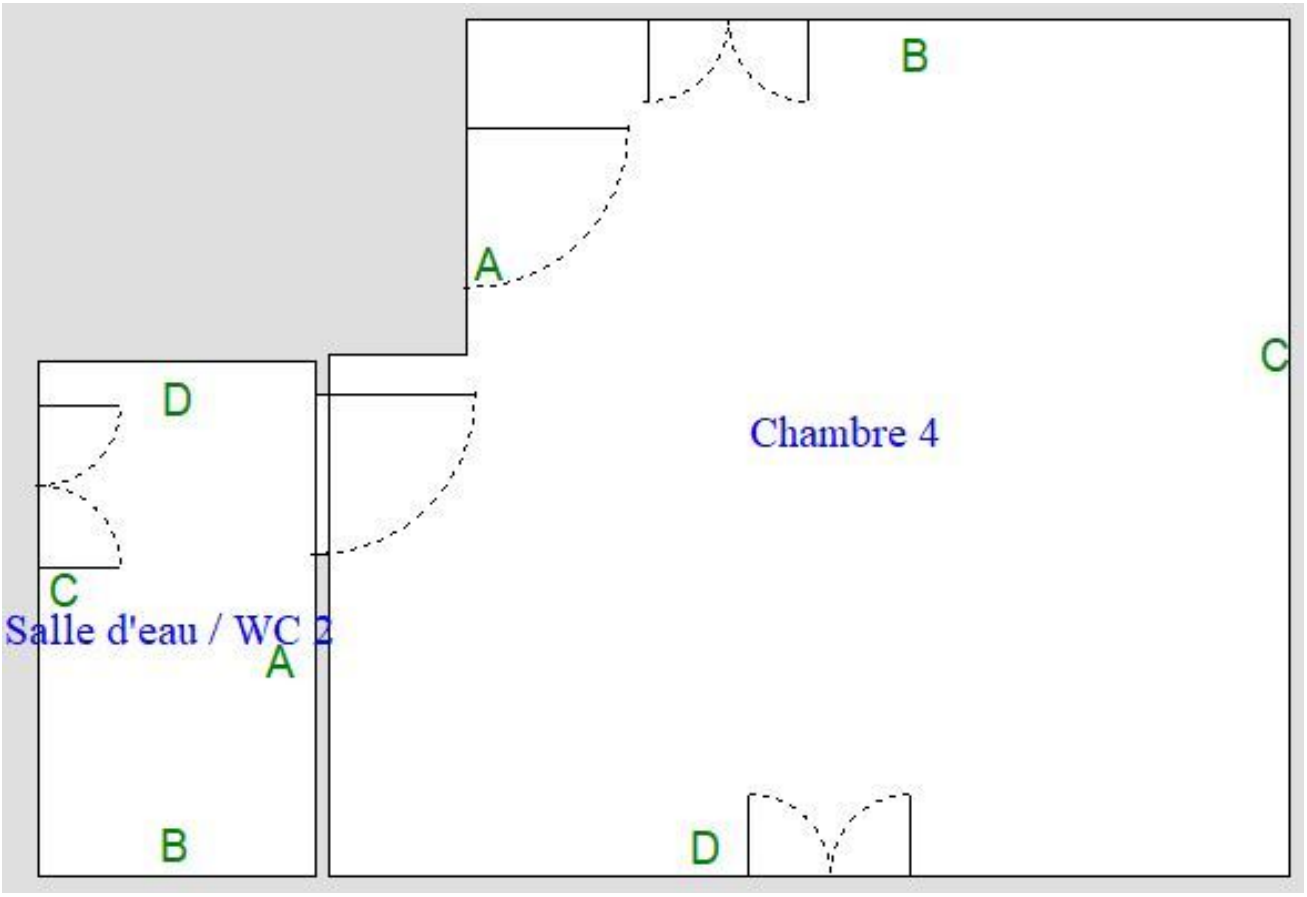
Chambre 4
Salle d'eau / WC 2

État de l'Installation Intérieure d'Électricité

articles L. 271-4 à 6, L 134-7 et R. 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation, arrêté du 4 avril 2011 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation modifié par l'arrêté du 10 août 2015 puis modifié par l'arrêté du 28 septembre 2017
Référence normative : d'après la norme NF C 16-600 de Juillet 2017

MISSION N° : 950902368

PROPRIETAIRE

Nom :	**SCI LA SOURCE**
Adresse :	8 ALLEE DES BELLES VUES
Ville :	93160 NOISY LE GRAND

1. MISSION

Adresse :	**8 ALLEE DES BELLES VUES**
Ville :	**93160 NOISY LE GRAND**

2. DONNEUR D'ORDRE

Nom :	**MAÎTRE VINCENT ALLAUZEN**
Adresse :	7 RUE DE LA FONTAINE JEAN VALJEAN
Ville :	93370 MONTFERMEIL

1. MISSION

Type :	**Maison**	Nbre pièces :	**10**	Lot :	
Cadastre :	**AE 121**	Bâtiment :		Lot secondaire :	
Porte :		Date de visite :	**06/09/2018**	Escalier :	
Accompagnateur :	**MAÎTRE VINCENT ALLAUZEN (MANDATAIRE)**	Opérateur :	**MANDET Julien**	Étage :	

Installation électrique alimentée : **NON**	Mise hors tension de l'installation possible : **OUI**
Distributeur d'électricité : **EDF**	Qualité du donneur d'ordre : **Mandataire**
Année de construction : **NC**	Année de l'installation électrique : **Non communiquée**

CONCLUSIONS

(détail des conclusions en "5")

5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.

L'installation intérieure fait l'objet d'avertissements particuliers (voir paragraphe 6).

3. IDENTIFICATION DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC :

MANDET Julien membre du réseau BC2E

- Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **CATED - ZAC LA CLEF SAINT PIERRE - 12 AVENUE GAY LUSSAC - 78990 ELANCOURT**, numéro de certification **1215** le : 06/11/2014 jusqu'au : 05/11/2019
- Assurance :**114 231 812** - Date de validité : 31/12/2018
- JM DIAG / MANDET JULIEN - 5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON - Siret : 808 168 215 000 16

4. RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE RÉALISATION DE L'ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE D'ÉLECTRICITÉ :

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50V en courant alternatif et 120V en courant continu.
L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'instlalation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible), sans déplacement des meubles, ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangeureux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :
- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros oeuvre ou le second oeuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boites de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits ;

5. CONCLUSION RELATIVE À L'ÉVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE À LA SÉCURITÉ DES PERSONNES :

ANOMALIES AVÉRÉES SELON LES DOMAINES			
N° article (1)	**Libellé et localisation(*) des anomalies**	**N° article (2)**	**Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en oeuvre**
1 - Appareil général de commande et de protection et son accessibilité :			
néant	néant	néant	néant
2 - Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre :			
néant	néant	néant	néant
3 - Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs sur chaque circuit :			
néant	néant	néant	néant
4 - Liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire :			
néant	néant	néant	néant
5 - Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - protection mécanique des conducteurs :			
B.7.3 a)	L'enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée. Localisation : Sejour notamment		
B.8.3 e)	Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente. Localisation : Rangement notamment		
6 - Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :			
néant	néant	néant	néant

INSTALLATIONS PARTICULIÈRES			
P1 / P2 - Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives ou inversement :			
néant	néant	néant	néant
P3 - Piscine privée et du bassin de fontaine :			
néant	néant	néant	néant

(*) AVERTISSEMENT : la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

(1) Référence des anomalies selon la norme ou les spécifications techniques utilisées.
(2) Référence des mesures compensatoires selon la norme ou les spécifications techniques utilisées.
(3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le numéro d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
N° article (1)	**Libellé des informations**

B.11 b1)	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.
B.11 c1)	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme ou les spécifications tehniques utilisées.

6. AVERTISSEMENT PARTICULIER :

Installation, partie d'installation ou spécificités non couvertes :

- ☐ a) installation ou partie d'installation consacrée à la production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection : type de production (photovoltaïque, éolien, etc.) : néant
- ☐ b1) poste à haute tension privé et installation à haute tension éventuellement (installations haute et basse tension situées dans le poste à haute tension privé)
- ☐ b2) les spécificités de l'installation raccordée au réseau public de distribution par l'intermédiaire d'un branchement en puissance surveillée
- ☐ c) installation ou partie d'installation soumise à d'autres réglementations (code du travail, établissement recevant du public, etc.) : locaux concernés et type d'exploitation : néant
- ☐ d) le logement étant situé dans un immeuble collectif d'habitation :
  - installation de mise à la terre située dans les parties communes de l'immeuble collectif d'habitation (prise de terre, conducteur de terre, borne ou barrette principale de terre, liaison équipotentielle principale, conducteur principal de protection et la ou les dérivation(s) éventuelle(s) de terre situées en parties communes de l'immeuble d'habitation) : existence ;
  - le ou les dispositifs différentiels : adéquation entre la valeur de la résistance de la prise de terre et le courant différentiel-résiduel assigné (sensibilité) ;
  - parties d'installation électrique situées dans les parties communes alimentant les matériels d'utilisation placés dans la partie privative : état, existence de l'ensemble des mesures de protection contre les contacts indirects et surintensités appropriées ;

Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés selon l'Annexe C de la norme :

N° article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon l'Annexe C	Motifs (2)
1 - Appareil général de commande et de protection et son accessibilités :		
B.1.3 c)	Assure la coupure de l'ensemble de l'installation	L installation n était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
2 - Dispositifs de protection différentielle à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre :		
B.2.3.1 c)	Protection de l'ensemble de l'installation	L installation n était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
B.2.3.1 h)	Déclenche, lors de l'essai de fonctionnement, pour un courant de défaut au plus égal à son courant différentielrésiduel assigné (sensibilité)	L installation n était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
B.2.3.1 i)	Déclenche par action sur le bouton test quand ce dernier est présent	L installation n était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
B.3.3.1 b)	Elément constituant la prise de terre approprié	Caractéristiques d un dispositif non visibles.
B.3.3.1 c)	Prises de terre multiples interconnectées pour un même bâtiment	Caractéristiques d un dispositif non visibles.
B.3.3.1 d)	Valeur de la résistance de la prise de terre adaptée au(x) dispositif(s) différentiel(s)	L installation n était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
B.3.3.2 a)	Présence d'un conducteur de terre	Caractéristiques d un dispositif non visibles.
B.3.3.2 b)	Section du conducteur de terre satisfaisante	Caractéristiques d un dispositif non visibles.
B.3.3.3 a)	Qualité satisfaisante de la connexion du conducteur de terre, de la liaison équipotentielle principale, du conducteur principal de protection, sur la borne ou barrette de terre principale	Caractéristiques d un dispositif non visibles.
B.3.3.4 a)	Connexion assurée des éléments conducteurs de la structure porteuse et des canalisations métalliques à la liaison équipotentielle principale (résistance de continuité = 2 ohms)	Caractéristiques d un dispositif non visibles.
B.3.3.4 b)	Section satisfaisante du conducteur de liaison équipotentielle principale	Caractéristiques d un dispositif non visibles.
B.3.3.4 d)	Qualité satisfaisante de la connexion du conducteur de liaison équipotentielle principale, du conducteur principal deprotection, sur éléments conducteurs	Caractéristiques d un dispositif non visibles.
3 - Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs sur chaque circuit :		
B.4.3 a2)	Tous les dispositifs de protection contre les surintensités sont placés sur les conducteurs de phase	L installation n était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
4 - Liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire :		
B.5.3 b)	Section satisfaisante du conducteur de liaison équipotentielle supplémentaire	Caractéristiques d un dispositif non visibles.
B.5.3 d)	Qualité satisfaisante des connexions du conducteur de la liaison équipotentielle supplémentaire aux éléments conducteurs et aux masses	Caractéristiques d un dispositif non visibles.
IC - Informations complémentaires :		
B.11 a)	Ensemble de l installation électrique protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité inferieur ou egal 30 mA	L installation n était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
B.11 a1)	Ensemble de l'installation électrique protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité = 30 mA	L installation n était pas alimentée en électricité le jour de la visite.

B.11 a2)	Une partie seulement de l'installation électrique protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité = 30 mA	L installation n était pas alimentée en électricité le jour de la visite.

Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou, si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera alimentée

(1) Références des numéros d'article selon l'Annexe C
(2) Les motifs peuvent être, si c'est le cas :

- "Le tableau électrique est manifestement ancien : son ENVELOPPE (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage." ;
- "Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des conducteurs n'ont pu être vérifiés." ;
- "L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étai(en)t pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite." ;
- "Le(s) courant(s) d'emploi du (des) CIRCUIT(s) protégé(s) par le(s) INTERRUPTEUR(s) différentiel(s) ne peu(ven)t pas être évalué(s)."
- "L'installation est alimentée par un poste à haute tension privé qui est exclu du domaine d'application du présent DIAGNOSTIC et dans lequel peut se trouver la partie de l'installation à vérifier"
- "La nature TBTS de la source n'a pas pu être repérée."
- "Le calibre du ou des dispositifs de PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES est > 63 A pour un DISJONCTEUR ou 32A pour un fusible."
- "Le courant de réglage du DISJONCTEUR de branchement est > 90 A en monophasé ou > 60 A en triphasé."
- "La méthode dite « amont-aval" ne permet pas de vérifier le déclenchement du DISJONCTEUR de branchement lors de l'essai de fonctionnement."
- Les bornes aval du disjoncteur de branchement et/ou la canalisation d'alimentation du ou des tableaux électriques comportent plusieurs conducteurs en parallèle
- toute autre mention, adaptée à l'installation, décrivant la ou les impossibilités de procéder au(x) contrôle(s) concerné(s).

Constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement :

- ☐ a) Il y a une étiquette sur le tableau qui indique l'absence de prise terre. Il y a donc présomption de l'absence de cette dernière dans l'immeuble ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;
- ☐ b) Il a été détecté une tension > à 50 V sur le conducteur neutre lors de l'identification du ou des conducteurs de phase ; il est recommandé de consulter un installateur électricien qualifié ;
- ☐ c) L'installation électrique, placée en amont du DISJONCTEUR de branchement et dans la partie privative, présente des parties actives sous tension accessibles ; il est recommandé de se rapprocher du gestionnaire du réseau public de distribution
- ☐ d) L'installation électrique, placée en amont du DISJONCTEUR de branchement et dans la partie privative, présente un (ou des) CONDUCTEUR(s) non protégé(s) par des conduits ou goulottes » ; il est recommandé de se rapprocher du gestionnaire du réseau public de distribution
- ☐ e) MATERIELS D'UTILISATION situés dans des parties privatives et alimentés depuis les parties communes ». Préciser la nature et la localisation des MATERIELS D'UTILISATION concernés et ajouter la (ou les) formule(s) appropriée(s) :
  - ☐ 1. Ces matériels sont alimentés en basse tension, mais le MATERIEL DE CLASSE I n'est pas relié à la terre ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété : Néant
  - ☐ 2. Ces matériels ne sont pas alimentés en très basse tension de sécurité et sont alimentés par un (des) CIRCUIT(s) ne disposant pas de dispositif de commande et de sectionnement placé dans le logement ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété : Néant
  - ☐ 3. Ces matériels ne sont pas alimentés en très basse tension de sécurité et des matériels comportent des parties actives accessibles ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété : Néant
  - ☐ 4. Ces matériels sont alimentés en Très Basse Tension, mais la nature de la source (Très Basse Tension de Sécurité) n'a pas pu être identifiée : Néant
- ☐ g) La valeur mesurée de la résistance de la PRISE DE TERRE depuis la partie privative n'est pas en adéquation avec la sensibilité du (ou des) dispositifs différentiels ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;
- ☐ h) Il n'existe pas de DERIVATION INDIVIDUELLE DE TERRE au répartiteur de terre du TABLEAU DE REPARTITION en partie privative ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;
- ☐ i) La section de la DERIVATION INDIVIDUELLE DE TERRE visible en partie privative est insuffisante ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;

Identification des parties du bien (Pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :

Néant

Observation :

Néant

7. CONCLUSION RELATIVE À L'ÉVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL DE PROFESSIONNEL :

L'installation électrique comportant une ou des anomalies, il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elles présentent.

8. EXPLICATIONS DÉTAILLÉES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS :

DESCRIPTION DES RISQUES ENCOURUS EN FONCTION DES ANOMALIES IDENTIFIEES
Appareil général de commande et de protection
Cet appreil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas de d'**urgence**, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.
Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation
Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un **défaut d'isolement** sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voir d'une électrocution.
Prise de terre et installation de mise a la terre
Ces éléments permettent, lors d'un **défaut d'isolement** sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.
Dispositif de protection contre les surintensités
Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits.
Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche
Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique dans le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Conditions particulières des locaux contenant une baignoire ou une douche

Les règles de mise en oeuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.
Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Matériels électriques présentant des risques contact direct

Les matériels électriques dont les parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassées...) présentent d'importants risques d'electrisation, voire d'électrocution.

Matériels vétustes ou inadaptés à l'usage

Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives

Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en oeuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Piscine privée ou bassin de fontaine

Les règles de mise en oeuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électrique, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.
Le non respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voir d'une électrocution.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique ...) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prises de courant de type à obturateurs

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrisation, voir l'électrocution.

Socles de prises de courant de type à puits (15mm minimum)

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

Cachet de l'entreprise

BC2E DIAGNOSTICS IMMOBILIERS
JM DIAG / MANDET JULIEN
5 RUE DU CHANT DES OISEAUX
78360 MONTESSON
06 62 15 32 85
Siret : 808 168 215 000 16 - code APE : 7120B

Date de visite et établissement de l'état

Visite effectuée le : 06/09/2018
État rédigé à : MONTESSON le : 06/09/2018
Nom : MANDET Julien

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Les rapports demeurent la propriété de notre société et ne pourront être utilisés jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur (Loi du 12 mai 1980).

Rapport Photos

Les photos ne sont pas représentatives de l'ensemble des anomalies présentes

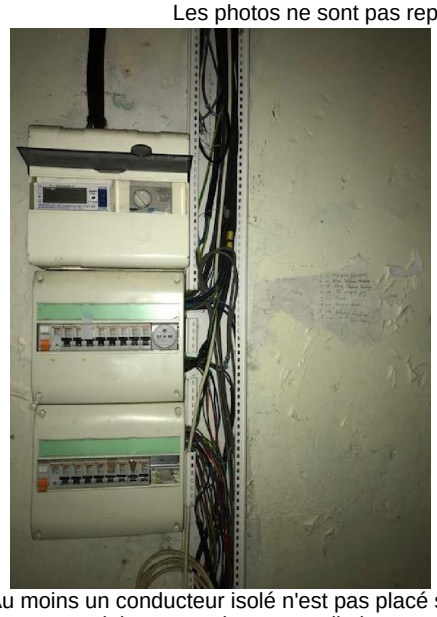

B.8.3 e) : Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente.

B.7.3 a) : L'enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.

Constat Amiante

RAPPORT DE MISSION DE REPÉRAGE DES MATÉRIAUX ET PRODUITS DES LISTES A ET B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE CONTENANT DE L'AMIANTE POUR L'ÉTABLISSEMENT DU CONSTAT ÉTABLI A L'OCCASION DE LA VENTE D'UN IMMEUBLE BATI

Application des articles L. 271-4 à -6 et R.271-1 à -4 du code de la construction et de l'habitation ;
articles L. 1334-13, R.1334-14 et -15, R.1334-20 et -21,
R.1334-23 et -24, R.1334-29-7 et annexe 13-9 du code de la santé publique, deux arrêtés du 12 décembre 2012 modifiés par l'arrêté du 26 juin 2013 relatifs aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits des listes A et B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu de rapport de repérage.
Références normatives : d'après l'esprit de la norme NF X 46-020 et du guide d'application GA X 46-034

MISSION N° : 950902368

PROPRIETAIRE

Nom :	**SCI LA SOURCE**
Adresse :	8 ALLEE DES BELLES VUES
Ville :	93160 NOISY LE GRAND

MISSION

Adresse :	**8 ALLEE DES BELLES VUES**
Ville :	**93160 NOISY LE GRAND**

DONNEUR D'ORDRE

Nom :	**MAÎTRE VINCENT ALLAUZEN**
Adresse :	7 RUE DE LA FONTAINE JEAN VALJEAN
Ville :	93370 MONTFERMEIL

MISSION

Type :	**Maison**	Nbre pièces :	**10**	Lot :	
Cadastre :	**AE 121**	Bâtiment :		Lot secondaire :	
Porte :		Étage :		Escalier :	
Date de commande :	**06/09/2018**	Date de visite :	**06/09/2018**		
Accompagnateur :	**MAÎTRE VINCENT ALLAUZEN (MANDATAIRE)**	Opérateur :	**MANDET Julien**		

CONCLUSIONS

(détail des conclusions et mesures d'ordre général en fin du rapport de repérage)

A - CONCLUSIONS DU REPÉRAGE ÉFFECTIF :

Dans le cadre réglementaire de la mission décrit au paragraphe 2.2, il n'a pas été repéré de matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante.

B - OBLIGATIONS ET RECOMMANDATIONS RÉGLEMENTAIRES ISSUES DES RÉSULTATS DU REPÉRAGE RÉGLEMENTAIRE POUR LES MATÉRIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE :

Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique : :
Aucune obligation réglementaire à signaler.

Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique :
aucune obligation réglementaire à signaler.

C - PARTIES D'IMMEUBLE, LOCAUX OU PARTIES DE LOCAUX, MATÉRIAUX OU PRODUITS POUR LESQUELS DES INVESTIGATIONS COMPLÉMENTAIRES SONT NÉCESSAIRES LIMITANT LA RÉALISATION COMPLÈTE DE LA MISSION :

Dans le cadre de la mission décrit au paragraphe 2.2, les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de componsants, matériaux ou produits qui n'ont pu être visités, sondés ou prélevés et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante sont :

LOCAUX NON VISITES		
Etage	Local	Motif
Néant	Néant	Néant

ÉLÉMENTS NON EXAMINÉS		
Etage	Local	Éléments et motif
Néant	Néant	Néant

Matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires

Etage	Local	Localisation	Composant	Motif
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Avertissement : les textes ont prévu plusieurs cadres réglementaires pour le repérage des matériaux ou produits contenant de l'amiante, notamment pour les cas de démolition d'immeuble. **La présente mission de repérage ne répond pas aux éxigences prévues pour les missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition ou avant réalisation de travaux dans l'immeuble concerné et son rapport ne peut donc pas être utilisé à ces fins.**
Le cas échéant d'autres recherches devront être entamées selon le type de mission.

SOMMAIRE

1	Le laboratoire d'analyses
2	La mission de repérage
2.1	L'objet de la mission
2.2	Le cadre de la mission
2.2.1	L'intitulé de la mission
2.2.2	Le cadre réglementaire de la mission
2.2.3	L'objectif de la mission
2.2.4	Le programme de repérage de la mission réglementaire
2.2.5	Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)
2.2.6	Le périmètre à repérer
3	Conditions de réalisation du repérage
3.1	Bilan de l'analyse documentaire
3.2	Date d'exécution des visites du repérage in situ
3.3	Identification de l'opérateur de repérage
3.4	Plan et procédures de prélèvements
4	Résultats détaillés du repérage des matériaux ou produits suceptibles de contenir de l'amiante
4.1	Matériaux ou produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique
4.2	Matériaux ou produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique
4.3	Matériaux ou produits du programme de repérage complémentaire
4.4	Zones présentant des similitudes d'ouvrage
5	Conclusions et recommandations préconisées pour les matériaux et produits contenant de l'amiante
5.1	Conclusions réglementaires concernant les matériaux ou produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique contenant de l'amiante
5.2	Recommandations réglementaires préconisées pour les matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique contenant de l'amiante
5.3	Conclusion et recommandations réglementaires préconisées pour les matériaux et produit contenant de l'amiante du programme de repérage complémentaire
5.4	Compléments et précisions à ces conclusions et recommandations par l'opérateur de repérage
6	Ecarts /adjonctions par rapport à la norme NF X 46-020
7	Signature
8	Remarques
8.1	Remarques diverses
8.2	Remarques importantes
9	Annexes

1. LABORATOIRE D'ANALYSE :

Aucune analyse effectuée

2. LA MISSION DE REPÉRAGE :

2.1. L'objet de la mission :

Dans le cadre de la vente de l'immeuble bâti ou de la partie d'immeuble bâti décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble ou partie d'immeuble certains matériaux ou produits contenant de l'amiante conformément à la législation en vigueur.
Pour s'éxonérer de tout ou partie de sa garantie des vices cachés, le propriétaire vendeur annexe à la promesse de vente ou au contrat de vente le présent rapport.

2.2. Le cadre de la mission :

2.2.1. L'intitulé de la mission :

Repérage en vue de l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente de tout ou partie d'un immeuble bâti.

2.2.2. Le cadre réglementaire de la mission :

L'article L.271-4 du code de la construction et de l'habitation prévoit qu'en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique fourni par le vendeur est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En cas de vente publique, le dossier de diagnostic technique est annexé au cahier des charges.
Le dossier de diagnostic technique comprend, entre autre, l'état mentionnant la présence ou l'absence de certains matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L.1334-13 du même code.
La mission, s'inscrivant dans ce cadre, se veut conforme aux textes réglementaires de référence mentionnés en page de couverture du présent rapport..

2.2.3. L'objectif de la mission :

Il s'agit de procéder au repérage des matériaux et produits des listes A et B contenant de l'amiante exigé par l'article R.1334-15 du code de la santé publique.
Les listes A et B de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante sont détaillées par l'annexe 13-9 du code de la santé publique (article 1334-14 alinéa IV du code de la santé publique).

2.2.4. Le programme de repérage de la mission réglementaire :

Le programme de repérage est défini par les listes A et B de l'Annexe 13.9. du Code de la santé publique et se limite pour une mission normale à la recherche de matériaux et produits contenant de l'amiante dans les composants et parties de composants de la construction y figurant.

L'examen consiste en une inspection visuelle des composants et parties de composants de la construction, accessibles sans travaux destructifs, et ne concerne exclusivement que les parties privatives de l'immeuble.

Produits et matériaux appartenant au programme de repérage de l'amiante défini en annexe 13-9 du code de la santé publique :

CODE DE LA SANTE PUBLIQUE
ANNEXE 13-9
PROGRAMMES DE REPERAGE DE L'AMIANTE MENTIONNES
AUX ARTICLES R.1334-20, R.1334-21 ET R.1334-22

LISTE A mentionnée à l'article R.1334-20:

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

LISTE B mentionnée à l'article R.1334-21

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol.
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...). Clapets/volets coupe-feu. Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
4. Eléments extérieurs	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

2.2.5. Programme de repérage complémentaire (le cas échéant) :

En plus du programme de repérage réglementaire, le présent rapport porte sur les parties de composants suivantes :

Composant de la construction	Partie du composant ayant été inspectée	Sur demande ou sur information
Néant	Néant	Néant

IMPORTANT : Le programme de repérage de la mission de base est limitatif. Il est plus restreint que celui élaboré pour les missions de repérage de matériaux ou produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou celui à élaborer avant réalisation de travaux.

2.2.6. Le périmètre de repérage effectif :

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.

- Description :

Fonction principale du bâtiment : Habitation (maison individuelle)
Date du permis de contruire : Non précisée (antérieur au 1er juillet 1997 sur déclaration du mantadaire)
Année de construction : NC

- Périmètre de repérage effectif :

		Nom des composants ou parties de composants
Étage	**Local**	**Élément : Revêtement / Substrat**
RDC	Entree	Sol *(Carrelage)* - Plinthe *(Peinture Bois)* - Plafond *(Peinture Plâtre)* - Mur A *(Peinture Plâtre)* - Mur B *(Peinture Plâtre)* - Mur C *(Peinture Plâtre)* - Mur D *(Peinture Plâtre)* - Porte 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 1 : extérieure *(Peinture Bois)* - Porte 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Porte 1 : dormant extérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : extérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : dormant extérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : volet *(Peinture Métal)*
RDC	Salon	Sol *(Carrelage)* - Plinthe *(Peinture Bois)* - Plafond *(Peinture Plâtre)* - Mur A *(Peinture Plâtre)* - Mur B *(Peinture Plâtre)* - Mur C *(Peinture Plâtre)* - Mur D *(Peinture Plâtre)* - Porte 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Porte 1 : embrasure *(Peinture Plâtre)* - Porte 2 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 2 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Porte 3 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 3 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : extérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : dormant extérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 2 : intérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 2 : extérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 2 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 2 : dormant extérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 3 : intérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 3 : extérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 3 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 3 : dormant extérieur *(Peinture Bois)* - Cheminée 1 : face avant *(Pierre)* - Cheminée 1 : tablette *(Pierre)*
RDC	Bureau	Sol *(Carrelage)* - Plinthe *(Peinture Bois)* - Plafond *(Peinture Plâtre)* - Mur A *(Peinture Plâtre)* - Mur B *(Peinture Plâtre)* - Mur C *(Peinture Plâtre)* - Mur D *(Peinture Plâtre)* - Porte 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Porte 2 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 2 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : extérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : dormant extérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : volet *(Peinture Métal)*
RDC	Salle d'eau / WC 3	Sol *(Carrelage)* - Plafond *(Peinture Plâtre)* - Mur A *(Peinture / Carrelage Plâtre)* - Mur B *(Peinture / Carrelage Plâtre)* - Mur C *(Peinture / Carrelage Plâtre)* - Mur D *(Peinture / Carrelage Plâtre)* - Porte 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : extérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : dormant extérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : volet *(Peinture Métal)*
RDC	Escalier vers 1er	Plafond *(Peinture Plâtre)* - Mur A *(Peinture Plâtre)* - Mur B *(Peinture Plâtre)* - Mur C *(Peinture Plâtre)* - Mur D *(Peinture Plâtre)* - Escalier 1 : limon *(Peinture Bois)* - Escalier 1 : marche *(Bois)* - Escalier 1 : contre-marche *(Peinture Bois)* - Escalier 1 : garde corps *(Bois)*
RDC	Debarras	Sol *(Carrelage)* - Plinthe *(Carrelage)* - Plafond *(Peinture Plâtre)* - Mur A *(Peinture Plâtre)* - Mur B *(Peinture Plâtre)* - Mur C *(Peinture Plâtre)* - Mur D *(Peinture Plâtre)* - Porte 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)*
RDC	Cellier	Sol *(Carrelage)* - Plinthe *(Carrelage)* - Plafond *(Peinture Plâtre)* - Mur A *(Peinture Plâtre)* - Mur B *(Peinture Plâtre)* - Mur C *(Peinture Plâtre)* - Mur D *(Peinture Plâtre)* - Porte 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Porte 2 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 2 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Porte 3 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 3 : dormant intérieur *(Peinture Bois)*
RDC	Salle d'eau / WC	Sol *(Carrelage)* - Plinthe *(Carrelage)* - Plafond *(Peinture Plâtre)* - Mur A *(Carrelage Plâtre)* - Mur B *(Carrelage Plâtre)* - Mur C *(Carrelage Plâtre)* - Mur D *(Carrelage Plâtre)* - Mur E *(Carrelage Plâtre)* - Mur F *(Carrelage Plâtre)* - Porte 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Porte 2 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 2 : extérieure *(Peinture Bois)* - Porte 2 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Porte 2 : dormant extérieur *(Peinture Bois)*

RDC	Cuisine	Sol *(Carrelage)* - Plinthe *(Carrelage)* - Plafond *(Peinture Plâtre)* - Mur A *(Peinture Plâtre)* - Mur B *(Peinture Plâtre)* - Mur C *(Peinture Plâtre)* - Mur D *(Peinture Plâtre)* - Porte 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Porte 2 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 2 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Porte 3 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 3 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Porte 4 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 4 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : extérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : dormant extérieur *(Peinture Bois)*
RDC	Rangement	Sol *(Carrelage)* - Plafond *(Peinture Plâtre)* - Mur A *(Peinture Plâtre)* - Mur B *(Peinture Plâtre)* - Mur C *(Peinture Plâtre)* - Mur D *(Peinture Plâtre)* - Porte 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)*
RDC	Salle a manger	Sol *(Carrelage)* - Plinthe *(Peinture Bois)* - Plafond *(Peinture Plâtre)* - Mur A *(Peinture Plâtre)* - Mur B *(Peinture Plâtre)* - Mur C *(Peinture Plâtre)* - Mur D *(Peinture Plâtre)* - Porte 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Porte 1 : embrasure *(Peinture Plâtre)* - Fenêtre 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : extérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : dormant extérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 2 : intérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 2 : extérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 2 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 2 : dormant extérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 3 : intérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 3 : extérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 3 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 3 : dormant extérieur *(Peinture Bois)*
RDC	Sejour	Sol *(Carrelage)* - Plinthe *(Carrelage)* - Plafond *(Peinture Plâtre)* - Mur A *(Peinture Plâtre)* - Mur B *(Peinture Plâtre)* - Mur C *(Peinture Plâtre)* - Mur D *(Peinture Plâtre)* - Porte 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Porte 2 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 2 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Porte-fenêtre 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte-fenêtre 1 : extérieure *(Peinture Bois)* - Porte-fenêtre 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Porte-fenêtre 1 : dormant extérieur *(Peinture Bois)* - Porte-fenêtre 1 : volet *(Peinture Métal)* - Porte-fenêtre 2 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte-fenêtre 2 : extérieure *(Peinture Bois)* - Porte-fenêtre 2 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Porte-fenêtre 2 : dormant extérieur *(Peinture Bois)* - Porte-fenêtre 2 : volet *(Peinture Métal)*
01	Palier 1	Sol *(Parquet)* - Plinthe *(Peinture Bois)* - Plafond *(Peinture Plâtre)* - Mur A *(Peinture Plâtre)* - Mur B *(Peinture Plâtre)* - Mur C *(Peinture Plâtre)* - Mur D *(Peinture Plâtre)* - Porte 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 1 : extérieure *(Peinture Bois)* - Porte 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Porte 1 : dormant extérieur *(Peinture Bois)* - Porte 2 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 2 : dormant intérieur *(Peinture Bois)*
01	WC	Sol *(Carrelage)* - Plafond *(Peinture Plâtre)* - Mur A *(Carrelage Plâtre)* - Mur B *(Carrelage Plâtre)* - Mur C *(Carrelage Plâtre)* - Mur D *(Carrelage Plâtre)* - Porte 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : extérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : dormant extérieur *(Peinture Bois)*
01	Degagement	Sol *(Parquet)* - Plinthe *(Peinture Bois)* - Plafond *(Peinture Plâtre)* - Mur A *(Papier peint Plâtre)* - Mur B *(Papier peint Plâtre)* - Mur C *(Papier peint Plâtre)* - Mur D *(Papier peint Plâtre)* - Porte 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Porte 2 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 2 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Porte 3 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 3 : dormant intérieur *(Peinture Bois)*
01	Chambre 1	Sol *(Parquet)* - Plinthe *(Peinture Bois)* - Plafond *(Peinture Plâtre)* - Mur A *(Peinture Plâtre)* - Mur B *(Peinture Plâtre)* - Mur C *(Peinture Plâtre)* - Mur D *(Peinture Plâtre)* - Porte 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : extérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : dormant extérieur *(Peinture Bois)*
01	Salon / Sejour	Sol *(Parquet)* - Plinthe *(Peinture Bois)* - Plafond *(Peinture Plâtre)* - Mur A *(Peinture Plâtre)* - Mur B *(Peinture Plâtre)* - Mur C *(Peinture Plâtre)* - Mur D *(Peinture Plâtre)* - Porte 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Porte 2 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 2 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Porte 3 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 3 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Porte 4 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 4 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : extérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : dormant extérieur *(Peinture Bois)*
01	Cuisine d'ete	Sol *(Carrelage)* - Plinthe *(Peinture Bois)* - Plafond *(Peinture Plâtre)* - Mur A *(Peinture / Carrelage Plâtre)* - Mur B *(Peinture / Carrelage Plâtre)* - Mur C *(Peinture Plâtre)* - Mur D *(Peinture Plâtre)* - Porte 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Porte-fenêtre 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte-fenêtre 1 : extérieure *(Peinture Bois)* - Porte-fenêtre 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Porte-fenêtre 1 : dormant extérieur *(Peinture Bois)*
01	Placard	Sol *(Carrelage)* - Plinthe *(Peinture Bois)* - Plafond *(Peinture Plâtre)* - Mur A *(Peinture Plâtre)* - Mur B *(Peinture Plâtre)* - Mur C *(Peinture Plâtre)* - Mur D *(Peinture Plâtre)* - Porte 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)*
01	Salle d'eau	Sol *(Carrelage)* - Plafond *(Peinture Plâtre)* - Mur A *(Carrelage Plâtre)* - Mur B *(Carrelage Plâtre)* - Mur C *(Carrelage Plâtre)* - Mur D *(Carrelage Plâtre)* - Porte 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)*

01	Palier 2	Sol *(Parquet)* - Plinthe *(Peinture Bois)* - Plafond *(Peinture Plâtre)* - Mur A *(Peinture Plâtre)* - Mur B *(Peinture Plâtre)* - Mur C *(Peinture Plâtre)* - Mur D *(Peinture Plâtre)* - Mur E *(Peinture Plâtre)* - Mur F *(Peinture Plâtre)* - Porte 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Porte 2 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 2 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Porte 3 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 3 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Porte 4 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 4 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : extérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : dormant extérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : volet *(Peinture Métal)*
01	Chambre 2	Sol *(Parquet)* - Plinthe *(Peinture Bois)* - Plafond *(Peinture Plâtre)* - Mur A *(Peinture Plâtre)* - Mur B *(Peinture Plâtre)* - Mur C *(Peinture Plâtre)* - Mur D *(Peinture Plâtre)* - Porte 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Porte 2 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 2 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Porte 2 : embrasure *(Peinture Plâtre)* - Fenêtre 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : extérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : dormant extérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : embrasure *(Peinture Plâtre)* - Fenêtre 1 : allège *(Peinture Plâtre)*
01	Chambre 3	Sol *(Parquet)* - Plinthe *(Peinture Bois)* - Plafond *(Peinture Plâtre)* - Mur A *(Peinture Plâtre)* - Mur B *(Peinture Plâtre)* - Mur C *(Peinture Plâtre)* - Mur D *(Peinture Plâtre)* - Porte 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : extérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : dormant extérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : volet *(Peinture Métal)* - Fenêtre 2 : intérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 2 : extérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 2 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 2 : dormant extérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 2 : volet *(Peinture Métal)*
01	Salle de bain / WC	Sol *(Carrelage)* - Plafond *(Peinture Plâtre)* - Mur A *(Peinture / Carrelage Plâtre)* - Mur B *(Peinture / Carrelage Plâtre)* - Mur C *(Peinture / Carrelage Plâtre)* - Mur D *(Peinture / Carrelage Plâtre)* - Porte 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : extérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : dormant extérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : embrasure *(Carrelage Plâtre)* - Fenêtre 1 : allège *(Peinture / Carrelage Plâtre)*
01	Placard 2	Sol *(Carrelage)* - Plafond *(Peinture Plâtre)* - Mur A *(Peinture Plâtre)* - Mur B *(Peinture Plâtre)* - Mur C *(Peinture Plâtre)* - Mur D *(Peinture Plâtre)* - Porte 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)*
01	Chambre 5	Sol *(Parquet)* - Plinthe *(Peinture Bois)* - Plafond *(Peinture Plâtre)* - Mur A *(Peinture Plâtre)* - Mur B *(Peinture Plâtre)* - Mur C *(Peinture Plâtre)* - Mur D *(Peinture Plâtre)* - Porte 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : extérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : dormant extérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : volet *(Peinture Bois)* - Fenêtre 2 : intérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 2 : extérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 2 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 2 : dormant extérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 2 : volet *(Peinture Bois)*
01	Escalier vers 2eme	Plafond *(Peinture Plâtre)* - Mur A *(Peinture Plâtre)* - Mur B *(Peinture Plâtre)* - Mur C *(Peinture Plâtre)* - Mur D *(Peinture Plâtre)* - Escalier 1 : marche *(Peinture Bois)* - Escalier 1 : contre-marche *(Peinture Bois)*
02	Chambre 4	Sol *(Parquet)* - Plinthe *(Peinture Bois)* - Plafond *(Peinture Plâtre)* - Mur A *(Peinture Plâtre)* - Mur B *(Peinture Plâtre)* - Mur C *(Peinture Plâtre)* - Mur D *(Peinture Plâtre)* - Porte 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Porte 2 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 2 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : extérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : dormant extérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : embrasure *(Peinture Plâtre)* - Fenêtre 2 : intérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 2 : extérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 2 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 2 : dormant extérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 2 : embrasure *(Peinture Plâtre)*
02	Salle d'eau / WC 2	Sol *(Carrelage)* - Plafond *(Peinture Plâtre)* - Mur A *(Peinture / Carrelage Plâtre)* - Mur B *(Peinture / Carrelage Plâtre)* - Mur C *(Peinture / Carrelage Plâtre)* - Mur D *(Peinture / Carrelage Plâtre)* - Porte 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : extérieure *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Fenêtre 1 : dormant extérieur *(Peinture Bois)*
EXT	Atelier	Sol *(Béton)* - Plafond *(Tuile Poutre bois)* - Mur A *(Peinture Plâtre)* - Mur B *(Peinture Plâtre)* - Mur C *(Peinture Plâtre)* - Mur D *(Peinture Plâtre)* - Porte 1 : intérieure *(Peinture Bois)* - Porte 1 : extérieure *(Peinture Bois)* - Porte 1 : dormant intérieur *(Peinture Bois)* - Porte 1 : dormant extérieur *(Peinture Bois)*
EXT	Abords	

3. CONDITIONS DE RÉALISATION DU REPÉRAGE :

3.1. Bilan de l'analyse documentaire :

Documents	Remis	Date	Référence	Principales conclusions
Documents concernant la construction et les travaux de rénovation	Non			
Plans, schémas ou croquis des bâtiments	Non			
Détails des travaux réalisés	Non			
Contrôle de concentration en poussière d'amiante	Non			
Dossier technique Amiante existant	Non			
Dossier technique existant	Non			
Diagnostic Amiante des parties communes	Non			
Rapports de repérage antérieurs	Non			
Descriptif des matériaux	Non			
Document interne	Non			

3.2. Date d'exécution des visites du repérage in situ :

Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 06/09/2018

3.3. Identification de l'opérateur de repérage :

MANDET Julien

- Le présent rapport est établi par une personne dont les compétence sont certifiées par **CATED - ZAC LA CLEF SAINT PIERRE - 12 AVENUE GAY LUSSAC - 78990 ELANCOURT**, numéro de certification : **1215**
- JM DIAG / MANDET JULIEN membre du réseau BC2E - 5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON
- Assurance MMA : **114 231 812** - Date de validité : **31/12/2018**

3.4. Plan et procédures de prélèvements :

L'ensemble des prélèvements, le cas échéant, a été réalisé dans le repect du plan et des procédures d'intervention.

4. RÉSULTATS DÉTAILLÉS DU REPÉRAGE DES MATERIAUX OU PRODUITS SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE :

4.1. Matériaux ou produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique :

Étage	Local ou zone homogéne	Localisation	Numéro de prélèvement	Composant	Amiante	Critère de conclusion	Motif si MPSCA	Résultat, évaluation de l'état conservation
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

*Abréviations utilisées pour les critères de conclusion : **MM :** Marquage matériau - **DOC :** Document consulté - **RASP :** Résultat d'analyse suite à prélèvement - **MPPNCA :** matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante - **MPSCA :** matériau ou produit restant susceptible de contenir de l'amiante pour lequel des investigations complémentaires doivent être effectuées pour pouvoir conclure quant à la présence ou à l'absence d'amiante*
*Codification des résultats d'évaluation de l'état de conservation : **score = 1 :** Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation - **score = 2 :** Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement - **score = 3 :** Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement.*

4.2. Matériaux ou produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique :

Étage	Local ou zone homogéne	Localisation	Numéro de prélèvement	Composant	Amiante	Critère de conclusion	Motif si MPSCA	Type de recommandation
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

*Abréviations utilisées pour les critères de conclusion : **JPOR :** Jugement personnel de l'opérateur de repérage - **MM :** Marquage matériau - **DOC :** Document consulté - **RASP :** Résultat d'analyse suite à prélèvement - **MPPNCA :** matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante - **MPSCA :** matériau ou produit restant susceptible de contenir de l'amiante pour lequel des investigations complémentaires doivent être effectuées pour pouvoir conclure quant à la présence ou à l'absence d'amiante*
*Codification des résultats d'évaluation de l'état de conservation : **EP :** Évaluation périodique - **AC1 :** Action corrective de premier niveau - **AC2 :** Action corrective de second niveau - **Aucune :** Le matériau ou produit ne contenant pas d'amiante, aucune recommandation n'est à formuler.*

4.3. Matériaux ou produits du programme de repérage complémentaire :

Étage	Local ou zone homogéne	Localisation	Numéro de prélèvement	Composant	Amiante	Critère de conclusion	Motif si MPSCA
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

*Abréviations utilisées pour les critères de conclusion : **JPOR :** Jugement personnel de l'opérateur de repérage - **MM :** Marquage matériau - **DOC :** Document consulté - **RASP :** Résultat d'analyse suite à prélèvement - **MPPNCA :** matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante - **MPSCA :** matériau ou produit restant susceptible de contenir de l'amiante pour lequel des investigations complémentaires doivent être effectuées pour pouvoir conclure quant à la présence ou à l'absence d'amiante*

4.4. Zones présentant des similitudes d'ouvrage :

Zone présentant des similitudes d'ouvrage	Détail de la zone	Lié au repérage	Amianté
Néant	Néant	Néant	Néant

5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS PRÉCONISÉES POUR LES MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE :

5.1. Conclusions réglementaires concernant les matériaux ou produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique contenant de l'amiante :

Ces conclusions réglementaires s'appliquent aux propriétaires :
- des parties privatives d'immeubles collectifs d'habitation
- des parties communes d'immeubles collectifs d'habitation
- des immeubles bâtis autres que d'habitation

Étage	Local ou zone homogéne	Localisation	Composant	Conclusion réglementaire
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

5.2. Recommandations réglementaires préconisées pour les matériaux et produit de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique contenant de l'amiante :

Étage	Local ou zone homogéne	Localisation	Composant	Type de recommandation
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

5.3. Conclusions et recommandations réglementaires préconisées pour les matériaux et produit contenant de l'amiante du programme de repérage complémentaire :

Étage	Local ou zone homogéne	Localisation	Composant	Résultat de l'évaluation de l'état de conservation, conclusion et recommandation réglementaires
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

5.4. Compléments et précisions à ces conclusions et recommandations par l'opérateur de repérage :

Néant

6. ÉCARTS/ADJONCTIONS À LA NORME NF X 46-020 :

Néant

7. SIGNATURE :

Etabli le 06/09/2018

Cachet:

BC2E DIAGNOSTICS IMMOBILIERS
JM DIAG / MANDET JULIEN membre du réseau BC2E
5 RUE DU CHANT DES OISEAUX
78360 MONTESSON
06 62 15 32 85
Siret : 808 168 215 000 16 - code APE : 7120B

Signature :

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Les rapports demeurent la propriété de notre société et ne pourront être utilisés jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur (Loi du 12 mai 1980).

8. REMARQUES DIVERSES :

8.1. Remarques diverses :

Néant

8.2. Remarques importantes :

Immeubles en copropriété : Les ouvrages tels que les sous-faces de dalles des sous-sols, des garages, des caves, des balcons, les réseaux de canalisations d'alimentation, d'évacuation, de chauffage, les gaines techniques, de fumées, d'extraction, de ventilation, de vide-ordures, sont considérés juridiquement comme des parties communes. Il en est de même pour tous les ouvrages mentionnés comme parties communes au règlement de copropriété. Ces composants ne font pas partie du présent repérage, même s'ils se trouvent dans les parties privatives. Ils doivent être repérés dans le cadre obligatoire du dossier technique amiante des parties communes de l'immeuble et figurer dans la fiche récapitulative de ce dossier.
Dans le cadre de ce repérage, il n'est procédé à aucun sondage destructif (l'amiante encloisonnée n'est donc pas prise en compte), et aucun démontage d'habillage des appareils de chauffage ou de production d'eau chaude n'est prévu.
Ce rapport est réalisé dans le cadre d'une vente. Il n'est pas suffisant pour évaluer les risques avant tous travaux destructifs. Ainsi ce rapport ne peut pas être utilisé pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition (Art. R.1334-19 du Code de la Santé Publique). Il ne peut pas non plus satisfaire aux exigences du repérage avant travaux requises notamment par la législation du travail.

9. ANNEXES AU RAPPORT DE MISSION DE REPÉRAGE N° 950902368 :

- Eléments d'information réglementaires à faire figurer dans le rapport : sans objet
- Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des flocages contenant de l'amiante : sans objet
- Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des calorifugeage contenant de l'amiante : sans objet
- Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des faux-plafonds contenant de l'amiante : sans objet
- Grilles réglementaires d'évaluation des matériaux ou produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique : sans objet
- Illustration photographique : non
- Schéma de repérage : oui
- Rapports d'analyses du laboratoire : non

- Documents annexés au présent rapport : aucun
- Copie du certificat de compétence de l'opérateur de diagnostic : présent
- Copie de l'attestation d'assurance couvrant l'opérateur de repérage dans sa mission : présent

ELEMENTS D'INFORMATION REGLEMENTAIRES A FAIRE FIGURER DANS LE RAPPORT

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en oeuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plutot aux situations d'usures anormales au de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes. Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données "déchets" gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

Croquis

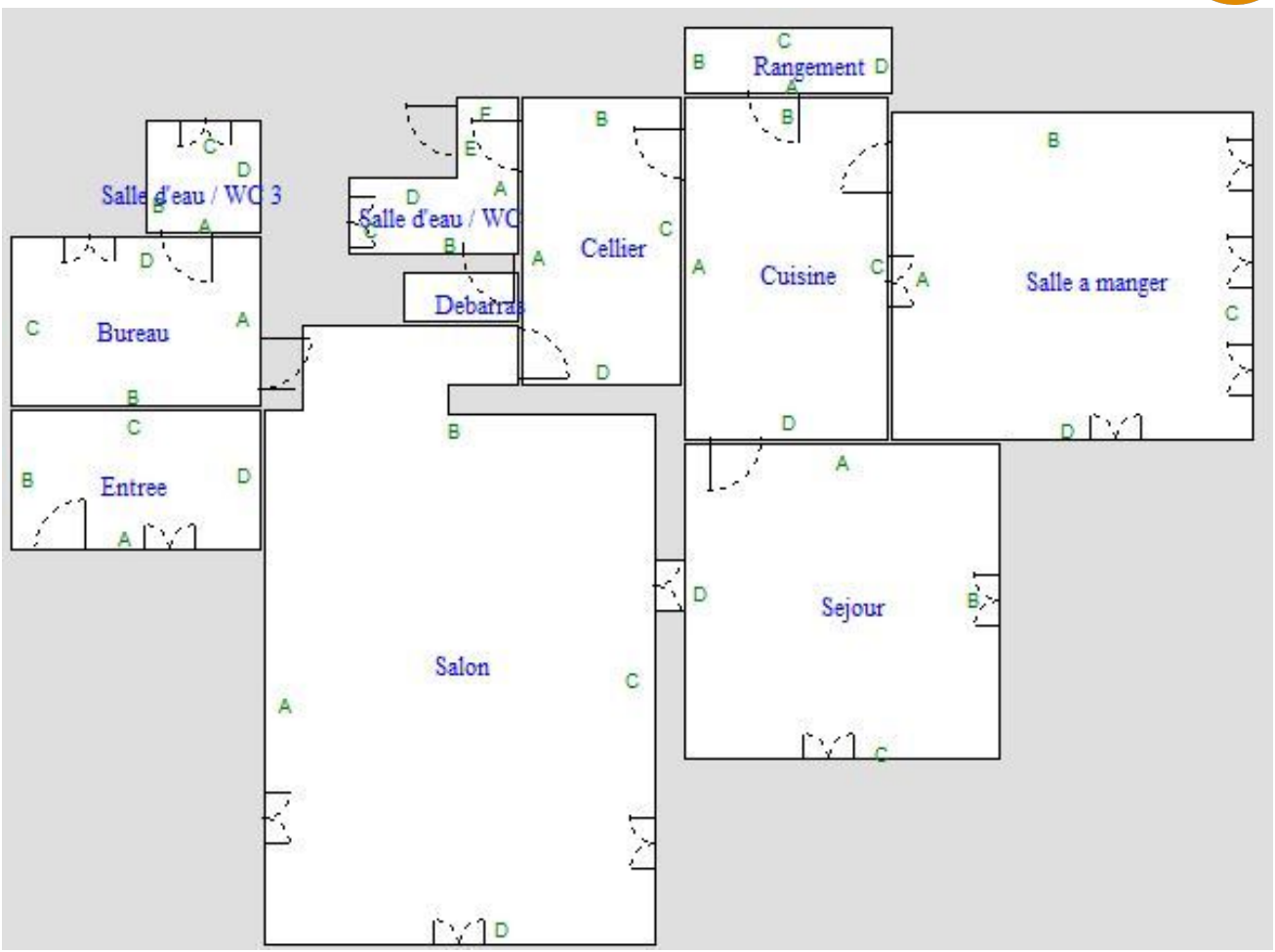
Rangement
Salle d'eau / WC 3
Salle d'eau / WC
Cellier
Cuisine
Salle a manger
Bureau
Debarras
Entree
Salon
Sejour

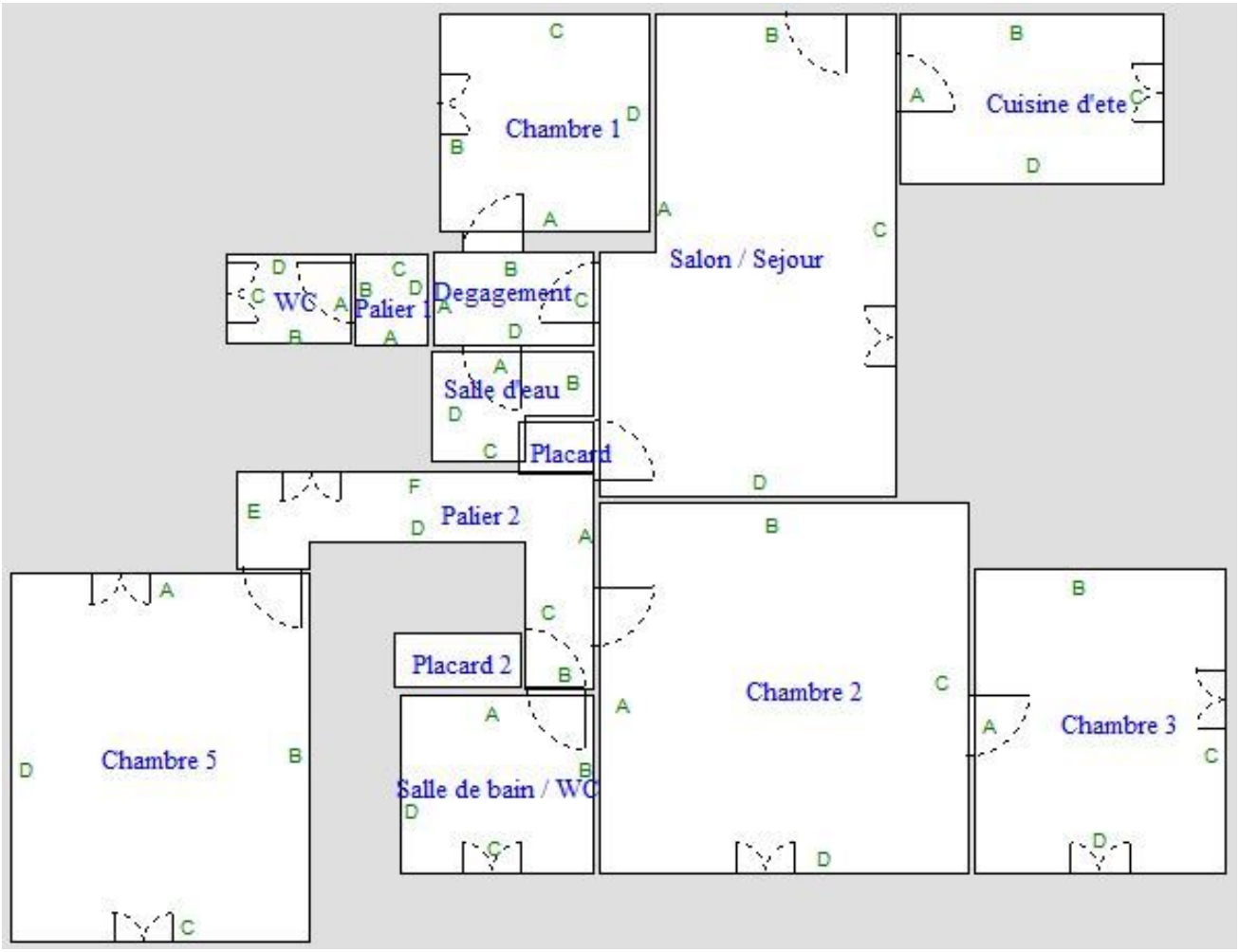
Chambre 1
Cuisine d'ete
Salon / Sejour
WC
Palier 1
Degagement
Salle d'eau
Placard
Palier 2
Placard 2
Chambre 5
Chambre 2
Chambre 3
Salle de bain / WC

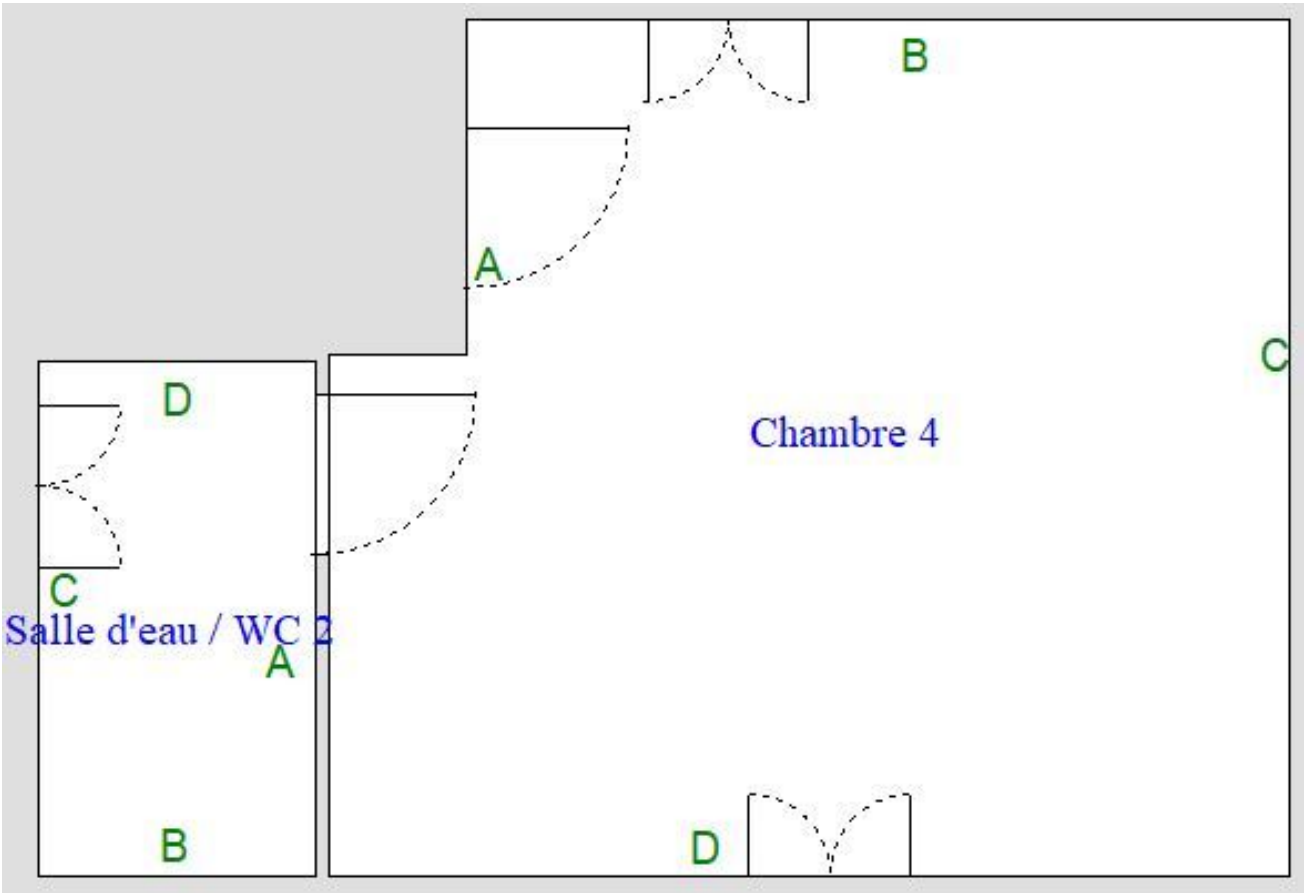
Chambre 4
Salle d'eau / WC 2

Diagnostic de **Performance Énergétique**

06/09/2018

950902368

Référence :

Diagnostiqueur :
Monsieur MANDET JULIEN
5 RUE DU CHANT DES OISEAUX
78360 MONTESSON
tel :
fax :

Propriétaire :
SCI LA SOURCE
8 ALLEE DES BELLES VUES
93160 NOISY LE GRAND
tel :
fax :

Propriétaire des installations communes :

tel :
fax :

Gestion du syndic :

tel :
fax :

Mandataire :
MAÎTRE VINCENT ALLAUZEN
7 RUE DE LA FONTAINE JEAN VALJEAN
93370 MONTFERMEIL
tel : 01.45.09.37.06
fax :

Diagnostic de performance énergétique - logement (6.2)

N° : 1893V2004318X Valable jusqu'au : 05/09/2028 Type de bâtiment : Maison individuelle Année de construction : Avant 1948 Surface habitable : 310,00 m² Adresse : 8 ALLEE DES BELLES VUES Lot : / Étage : / Porte : 93160 NOISY-LE-GRAND	Date : 06/09/2018 Date de visite : 06/09/2018 Diagnostiqueur : Monsieur MANDET JULIEN 5 RUE DU CHANT DES OISEAUX 78360 MONTESSON Numéro certification :1215 Signature :
Propriétaire : Nom : SCI LA SOURCE Adresse : 8 ALLEE DES BELLES VUES 93160 NOISY LE GRAND	**Propriét. des installations communes** (s'il y a lieu) : Nom : Adresse :

Consommations annuelles par énergie

obtenues en l'absence de factures d'énergie

	Moyenne annuelle des consommations	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	Détail par énergie dans l'unité d'origine	**Détail par énergie et par usage en kWh_{EF}**	**Détail par usage en kWh_{EP}**	
Chauffage				
Eau chaude sanitaire				
Refroidissement				
CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE POUR LES USAGES RECENSES				Abonnements compris

Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement		**Emissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement**	
Consommation réelle :	0 $kWh_{EP}/m^2.an$	**Estimation des émissions :**	0 kg $éqCO_2/m^2.an$

sur la base d'estimations au logement

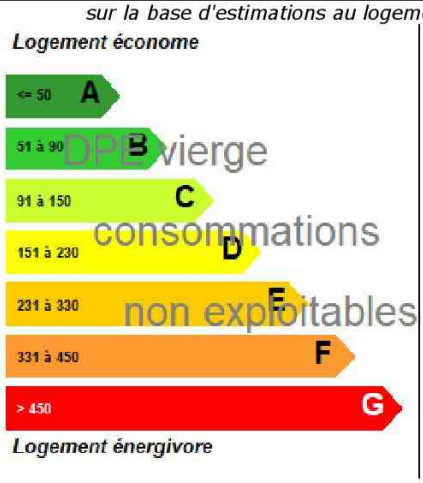

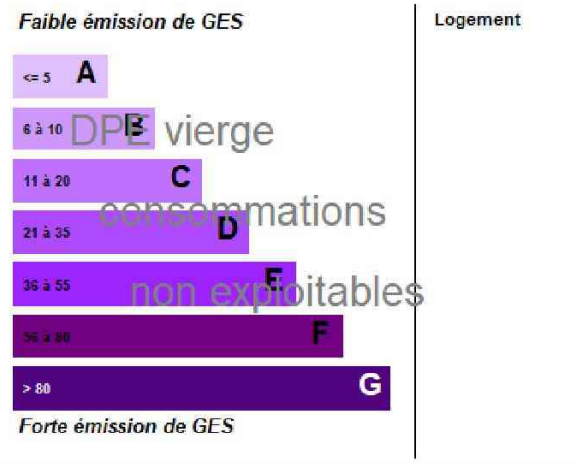

JM DIAG / MANDET JULIEN membre du réseau BC2E
5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON
Tel : 06 62 15 32 85 - Mail : julien.mandet@bc2e.com - Web : http://jmdiag.bc2e.com/
Siret : 808 168 215 000 16

Diagnostic de performance énergétique - logement (6.2)

Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation
Murs : - Type de mur inconnu non isolé - Type de mur inconnu date d'isolation inconnue	**Système de chauffage :** - Split ou Multi-Split	**Système de production d'ECS :** - Ecs n°1
Toiture : - Combles aménagés sous rampant date d'isolation inconnue - Type de plafond inconnu date d'isolation inconnue	**Emetteurs :** - Split ou Multi-Split	**Système de ventilation :** - Ventilation par ouverture des fenêtres
Menuiseries : - Fen.bat. bois simple vitrage(VNT) Sans ferm. - Fen.bat. bois simple vitrage(VNT) Avec ferm. - Fen.bat. bois double vitrage(VNT) air 8mm Avec ferm. - PF. avec soub. bois simple vitrage(VNT) Avec ferm. - Porte en bois avec moins de 30% de vitrage simple	**Système de refroidissement :**	
Plancher bas : - Plancher sur terre-plein	**Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint :** Non requis	
Énergies renouvelables	Quantité d'énergie d'origine renouvelable: **kWh$_{EP}$/m².an**	

Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables :

Pourquoi un diagnostic
- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Usages recensés
Le diagnostic ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, les procédés industriels ou spécifiques (cuisson, informatique, etc.) ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Constitution de l'étiquette énergie
La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du logement indiquée par les compteurs ou les relevés.

Énergie finale et énergie primaire
L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie
Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.
Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables
Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

JM DIAG / MANDET JULIEN membre du réseau BC2E
5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON
Tel : 06 62 15 32 85 - Mail : julien.mandet@bc2e.com - Web : http://jmdiag.bc2e.com/
Siret : 808 168 215 000 16

Diagnostic de performance énergétique - logement (6.2)

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.
- Si possible, régulez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors-gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmateur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :
- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :
- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Eclairage :
- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :
- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :
- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

JM DIAG / MANDET JULIEN membre du réseau BC2E
5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON
Tel : 06 62 15 32 85 - Mail : julien.mandet@bc2e.com - Web : http://jmdiag.bc2e.com/
Siret : 808 168 215 000 16

Diagnostic de performance énergétique - logement (6.2)

Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie.
Examinez-les, elles peuvent vous apporter des bénéfices.

Mesures d'amélioration	Crédit d'impot
Isol. murs extérieurs par l'extérieur En construction récente, ne jamais isoler un mur humide. Avant de poser un isolant, traiter impérativement au préalable le problème d'humidité. En construction ancienne, ne pas poser de matériau étanche ou hydrophile au risque de menacer sa durée de vie. Traiter les tableaux de fenêtres. Plafonné à 150€ TTC par m².	30
Installation solaire A envisager si la toiture est orientée entre le sud-est et le sud-ouest, sans masque	30

Commentaires :
Il ne nous a pas été fourni de relevés exploitables des consommations. Ne pouvant utiliser pour ce type de bien une méthode de calcul conventionnel (voir arrêté du 15 septembre 2006), il n'est pas possible d'établir une estimation des consommations et de fournir les étiquettes " énergie " et " climat". Le diagnostic se limite aux constatations et aux descriptifs.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y ! http://www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : http://www.developpement-durable.gouv.fr ou http://www.ademe.fr

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par: GINGER CATED
ZAC La Clef Saint Pierre - 12 avenue Gay Lussac
78990 ELANCOURT

certification: 1215

Assuré par MMA IARD

30 cours du Maréchal Juin 33023 BORDEAUX CEDEX

N°: 114.213.812

JM DIAG / MANDET JULIEN membre du réseau BC2E
5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON
Tel : 06 62 15 32 85 - Mail : julien.mandet@bc2e.com - Web : http://jmdiag.bc2e.com/
Siret : 808 168 215 000 16

Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués
En application des articles L 125-5, L 125-6 et L125-7 du Code de l'Environnement

Réalisé en ligne* par	JM DIAG
Numéro de dossier	950902368
Date de réalisation	06/09/2018

Localisation du bien	8 ALLEE DES BELLES VUES 93160 NOISY LE GRAND
Section cadastrale	AE 121
Altitude	59.68m
Données GPS	Latitude 48.851455 - Longitude 2.561792

Désignation du vendeur	SCI LA SOURCE
Désignation de l'acquéreur	

** Document réalisé en ligne par **JM DIAG** qui assume la responsabilité de la localisation et de la détermination de l'exposition aux risques, sauf pour les réponses générées automatiquement par le système.*

EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS DE PRÉVENTION DE RISQUES				
	Zonage réglementaire sur la sismicité : **Zone 1 - Très faible**		EXPOSÉ	-
	Commune à potentiel radon de niveau 3		NON EXPOSÉ	-
PPRn	Inondation par crue	Approuvé	NON EXPOSÉ	-
PPRn	Mouvement de terrain Argile	Prescrit	EXPOSÉ	-

SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Servitudes Risques et d'Information sur les Sols
Imprimé Officiel (feuille rose/violette)
Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés
Extrait Cadastral
Zonage règlementaire sur la Sismicité
Cartographies des risques dont l'immeuble est exposé
Annexes : Cartographies des risques dont l'immeuble n'est pas exposé

Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués
En application des articles L 125-5, L 125-6 et L125-7 du Code de l'Environnement

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral
n° 2011/3355 du 30/12/11 mis à jour le

Adresse de l'immeuble
8 ALLEE DES BELLES VUES
93160 NOISY LE GRAND

Cadastre
AE 121

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques naturels (PPRN)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR **N** — [1] oui ☑ non ☐
prescrit ☑ **anticipé** ☐ **approuvé** ☐ date

[1] si **oui**, les risques naturels pris en compte sont liés à : **autres**

inondation ☐ **crue torentielle** ☐ **mouvements de terrain** ☐ **avalanches** ☐ **sécheresse / argile** ☑
cyclone ☐ **remontée de nappe** ☐ **feux de forêt** ☐ **séisme** ☐ **volcan** ☐

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN — [2] oui ☐ non ☑

[2] si **oui**, les travaux prescrits ont été réalisés — oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR **M** — [3] oui ☐ non ☑
prescrit ☐ **anticipé** ☐ **approuvé** ☐ date

[3] si **oui**, les risques miniers pris en compte sont liés à :
mouvements de terrain ☐ **autres**

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM — [4] oui ☐ non ☑

[4] si **oui**, les travaux prescrits ont été réalisés — oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPRt **prescrit** et **non encore approuvé** — [5] oui ☐ non ☑

[5] si **oui**, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de presctiption sont liés à :
effet toxique ☐ **effet thermique** ☐ **effet de surpression** ☐ **projection** ☐ **risque industriel** ☐

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR **T approuvé** — oui ☐ non ☑

> L'immeuble est situé dans un secteur d'expropriation ou de délaissement — oui ☐ non ☑

> L'immeuble est situé en zone de prescription — [6] oui ☐ non ☑

[6] **Si la transaction concerne un logement**, les travaux prescrits ont été réalisés — oui non

[6] **Si la transaction ne concerne pas un logement**, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente — oui non

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique règlementaire

> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité classée en

zone 1 très faible ☑ **zone 2** faible ☐ **zone 3** modérée ☐ **zone 4** moyenne ☐ **zone 5** forte ☐

Situation de l'immeuble au regard du zonage règlementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 — oui ☐ non ☑

Information relative à la pollution de sols

> Le terrain se situe en secteurs d'information sur les sols (**SIS**) — NC* ☑ oui ☐ non ☐

* Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant de l'Etat dans le département)

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T**

** catastrophe naturelle, minière ou technologique

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente — oui ☑ non ☐

Extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

Carte Sismicité, Carte Inondation par crue, Carte Mouvement de terrain Argile

Vendeur - Acquéreur

Vendeur SCI LA SOURCE
Acquéreur
Date 06/09/2018 **Fin de validité** 06/03/2019

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en **annexe** d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

L'édition et la diffusion de ce document implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente, disponibles sur le site https://www...
© 2018 Media... RCS EVRY 750 675 613 - RCP GENERALI N°AP 559 256

Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés

en application du chapitre IV de l'article L125-5 du Code de l'environnement

Préfecture : Seine-Saint-Denis
Adresse de l'immeuble : 8 ALLEE DES BELLES VUES 93160 NOISY LE GRAND
En date du : 06/09/2018

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Date de début	Date de Fin	Publication	JO	Indemnisé
Inondations et coulées de boue	11/04/1983	23/04/1983	16/05/1983	18/05/1983	
Inondations et coulées de boue	06/07/1987	06/07/1987	27/09/1987	09/10/1987	
Inondations et coulées de boue	23/07/1988	23/07/1988	19/10/1988	03/11/1988	
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/06/1989	31/12/1990	04/12/1991	27/12/1991	
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/01/1991	30/06/1993	27/05/1994	10/06/1994	
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/07/1993	31/12/1994	28/07/1995	09/09/1995	
Inondations et coulées de boue	23/12/1993	18/01/1994	12/04/1994	29/04/1994	
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1995	31/12/1996	19/09/1997	11/10/1997	
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1997	31/12/1998	19/03/1999	03/04/1999	
Inondations et coulées de boue	06/07/1999	06/07/1999	14/04/2000	28/04/2000	
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	
Inondations et coulées de boue	07/07/2000	07/07/2000	30/11/2000	17/12/2000	
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2003	30/09/2003	11/01/2005	01/02/2005	
Inondations et coulées de boue	13/05/2006	13/05/2006	22/02/2007	10/03/2007	
Inondations et coulées de boue	19/06/2013	19/06/2013	10/09/2013	13/09/2013	
Inondations et coulées de boue	15/01/2018	05/02/2018	14/02/2018	15/02/2018	

Cochez les cases **Indemnisé** si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des évenements.

Etabli le :

Signature / Cachet en cas de prestataire ou mandataire

Vendeur : SCI LA SOURCE

Acquéreur :

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs.

Définition juridique d'une catastrophe naturelle :
Phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables.
Cette définition est différente de celle de l 'article 1er de la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, qui indique: "sont considérés comme effets des catastrophes naturelles [...] les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises". La catastrophe est ainsi indépendante du niveau des dommages causés. La notion "d'intensité anormale" et le caractère "naturel" d'un phénomène relèvent d'une décision interministérielle qui déclare "l'état de catastrophe naturelle".
Source : Guide Général PPR

Extrait Cadastral

Département : Seine-Saint-Denis	**Bases de données :** IGN, Cadastre.gouv.fr
Commune : NOISY LE GRAND	**IMG REPERE**
Parcelles : AE 121	

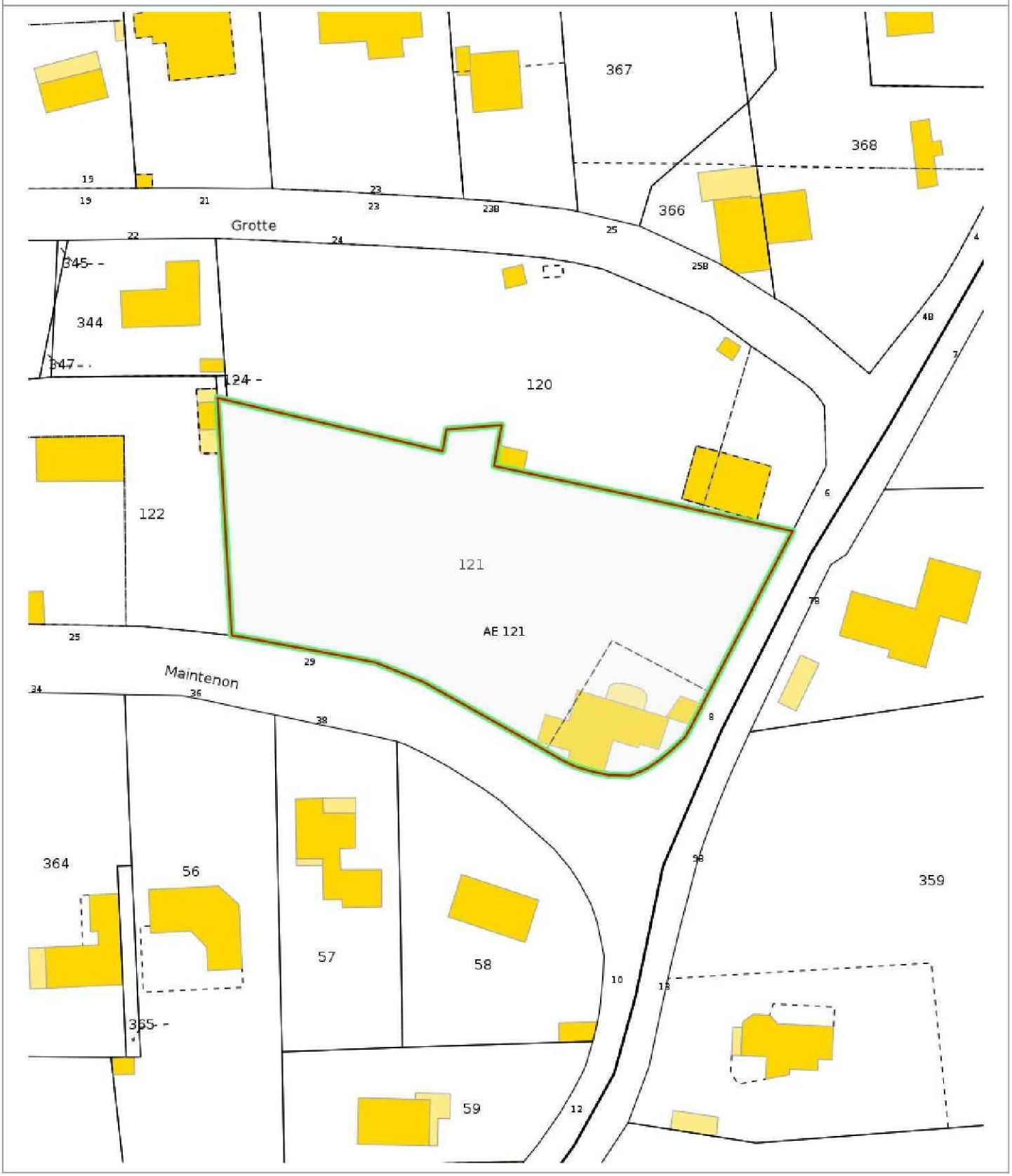

Zonage règlementaire sur la Sismicité

Département : Seine-Saint-Denis	**Commune :** NOISY LE GRAND
Zonage règlementaire sur la Sismicité : Zone 1 - Très faible	

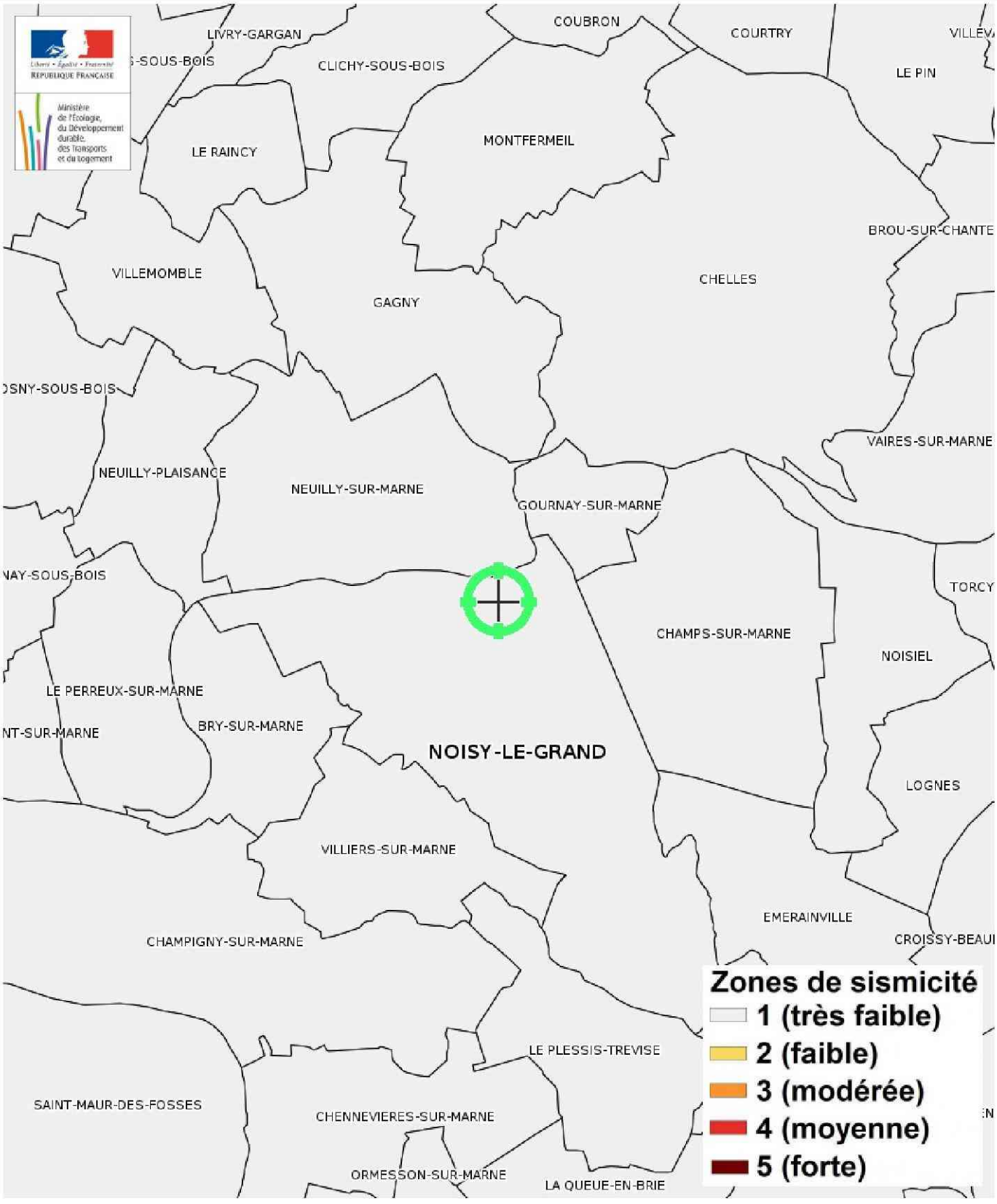

Carte

Mouvement de terrain Argile

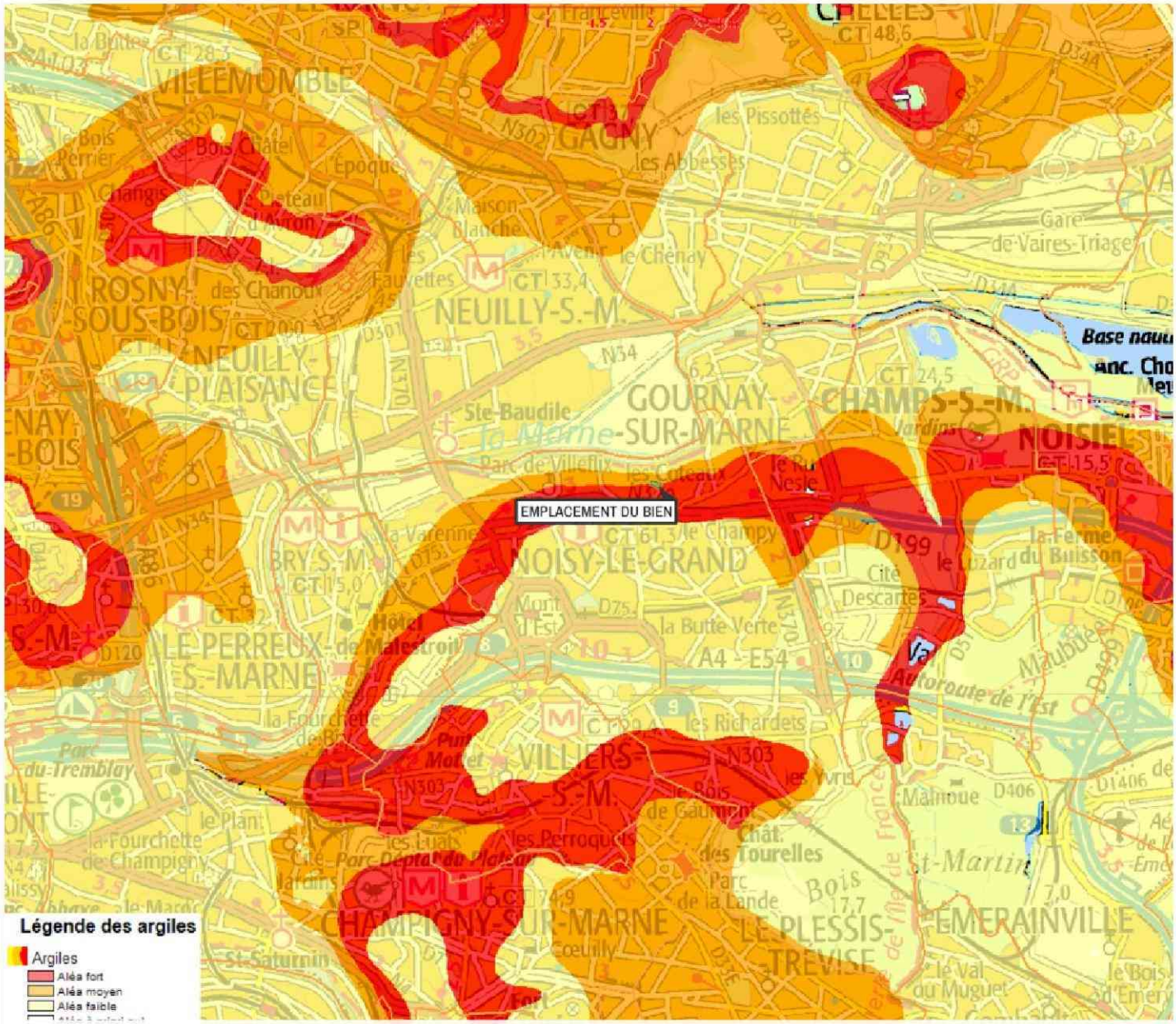

Mouvement de terrain Argile Prescrit **EXPOSÉ**

Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus

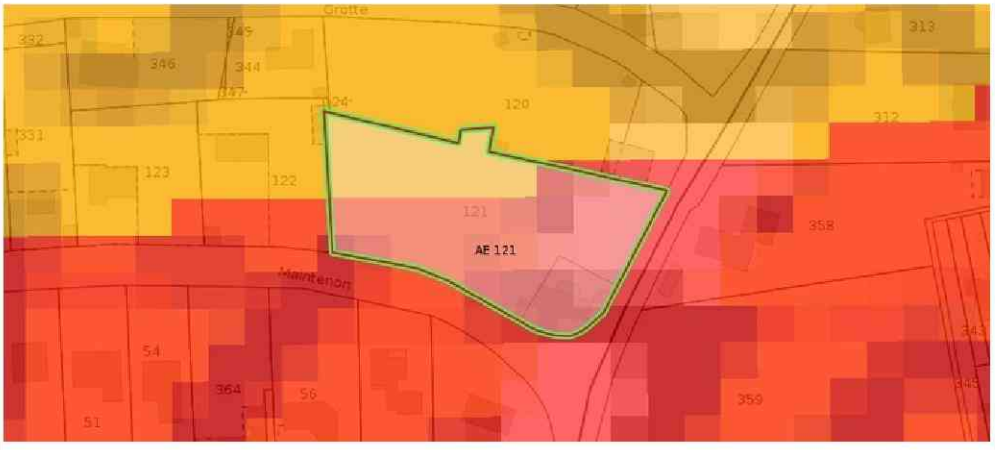

Annexes

Cartographies des risques dont l'immeuble n'est pas exposé

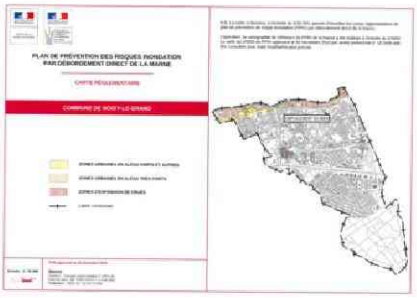

Zoom extrait de la carte originale ci-contre

Inondation par crue Approuvé

JM DIAG / MANDET JULIEN membre du réseau BC2E
5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON
Tel : 06 62 15 32 85 - Mail : julien.mandet@bc2e.com - Web : http://jmdiag.bc2e.com/
Siret : 808 168 215 000 16

MMA ENTREPRISE

FIDI

Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle

MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD certifie que

JM DIAG SASU
M.MANDET JULIEN
5 rue DU CHANT DES OISEAUX
78360 MONTESSON

Est titulaire d'un contrat d'assurance groupe n° 114.231.812, souscrit par la FIDI (Fédération Interprofessionnelle du Diagnostic Immobilier), garantissant sa responsabilité civile professionnelle pour ses activités de diagnostic immobilier.

Le montant de la garantie responsabilité civile professionnelle est fixé à 500 000 euros par sinistre et par technicien-diagnostiqueur. Au titre d'une même année, quel que soit le nombre de sinistres, le montant de la garantie ne pourra excéder 2 000 000 euros.

Date de prise d'effet du contrat : 01 01 2015

La présente attestation, valable pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2018, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit. Elle est établie sous réserve du paiement de la cotisation à échoir et ne peut engager les MMA au-delà des conditions générales et particulières du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Bordeaux, le 20 décembre 2017

L'assureur, par délégation, l'Agent Général

SARL SUBERVIE ASSURANCES
au capital de 241 700 € - RCS Bordeaux 339 041 535
30, cours Maréchal Juin – BP 29
33023 BORDEAUX CEDEX
Email : subervie.assurances@gmail.com
Tél. 05 56 91 20 67 - Fax 05 56 91 95 75
N° ORIAS : 07001677 - www.orias.fr

SUBERVIE ASSURANCES
Agent Général exclusif MMA
30, cours du Maréchal Juin - B.P 29
33023 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05.56.91.20.67 Fax : 05.56.91.95.75
Email : subervie.assurances@mma.fr
N° ORIAS : 07001677 www.orias.fr

SUBERVIE ASSURANCES

F0794
MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES / SOCIÉTÉ D'ASSURANCE MUTUELLE A COTISATIONS FIXES / RCS LE MANS 775 652 126
MMA IARD / SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 537 052 368 EUROS / RCS LE MANS 440 048 882
SIÈGES SOCIAUX : 14, BOULEVARD MARIE ET ALEXANDRE OYON – 72030 LE MANS CEDEX 9
ENTREPRISES RÉGIES PAR LE CODE DES ASSURANCES

GINGER CATED

E20 - V15 du 26/06/2017

- CERTIFICAT DE COMPÉTENCES -

Diagnostics Techniques Immobiliers

La certification de compétences de personnes physiques est attribuée par GINGER CATED à :

MANDET Julien sous le numéro 1215

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics suivantes :

		Intitulé du type de diagnostic technique immobilier	Date d'effet	Date d'expiration
C	AMIANTE	Missions de repérage des matériaux et produits des listes A et B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention	01/07/2017	26/10/2019
C	DPE	Diagnostic de performance énergétique	21/11/2014	20/11/2019
C	ELECTRICITE	Etat des installations intérieures d'électricité	06/11/2014	05/11/2019
C	GAZ	Etat des installations intérieures de gaz	27/10/2014	26/10/2019
C	PLOMB	Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)	06/11/2014	05/11/2019
C	TERMITES Métropole	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment en métropole	06/11/2014	05/11/2019

Légende: C=Certification - R=Recertification

Ref: 171215M7GC2017

Le vendredi 28/07/2017

Le Directeur Ginger Cated
Michel KHATIB

CERTIFICATED GINGER CATED
12 avenue Gay Lussac
ZAC La Clef Saint Pierre
78990 ELANCOURT
Siret : 349 715 235 00025
GROUPE GINGER

cofrac
CERTIFICATION DE PERSONNES
ACCREDITATION N° 4-0084 PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

BC2E DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

Attestations RCP et Certifications